



COMPTE RENDU ADMINISTRATIF 2024



TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
AUTORITÉS :	2
Conseil administratif	3
Conseil municipal	4
ADMINISTRATION :	8
Personnel communal	9
COMPTE RENDU ADMINISTRATIF	10
Points forts	11
Statistiques.....	12
Finances	13
DICASTÈRES DE M. JEAN-LUC BOESIGER	15
Culture et Loisirs	16
Sport.....	19
Aménagement du territoire - Urbanisme - Mobilité.....	23
DICASTÈRES DE M^{ME} BEATRIZ DE CANDOLLE	27
Sécurité et prévention.....	28
Environnement et domaine public communal	34
Travaux de génie civil	35
Bâtiments communaux.....	37
Développement durable.....	40
Collecte des déchets.....	41
DICASTÈRES DE M. PHILIPPE MOSER.....	43
État civil	44
Cohésion sociale	45
Fondation pour le logement	53

AVANT-PROPOS

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

En application de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous avons l'avantage de vous faire parvenir le compte rendu administratif et financier de l'année 2024.

Ce document met en évidence les activités communales du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Les différents domaines sont regroupés par dicastère et présentés de manière condensée afin de mettre en lumière les temps forts de chaque service.

Les comptes annuels de notre commune sont détaillés dans un document annexe, conformément aux dispositions légales et réglementaires, dans lequel vous trouverez les chiffres, annotés et illustrés, offrant une vue générale et explicite du rapport de contrôle de notre fiduciaire. Un extrait a toutefois été inséré dans le présent compte rendu.

Le Conseil administratif tient ici à renouveler sa gratitude au Conseil municipal pour son appui et à saluer le personnel communal pour son efficacité et son esprit constructif pour le bien de Chêne-Bourg.

Le Conseil administratif :



Jean-Luc BOESIGER
Conseiller administratif



Philippe MOSER
Maire



Beatriz de CANDOLLE
Conseillère administrative

Chêne-Bourg, avril 2025

AUTORITÉS :
CONSEIL ADMINISTRATIF
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL ADMINISTRATIF

BUREAU DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Bureau du Conseil administratif a été formé pour 2024-2025 de la façon suivante :

Président	: M. Philippe Moser, portant le titre de Maire
Vice-président	: M. Jean-Luc Boesiger, Conseiller administratif
Membre	: M ^{me} Beatriz de Candolle, Conseillère administrative
Secrétaire	: M. Pierre Debieux, Secrétaire général

RÉPARTITION DES DICASTÈRES

M. Jean-Luc Boesiger	M ^{me} Beatriz de Candolle	M. Philippe Moser
Aménagement du territoire <i>(urbanisme et mobilité)</i> Culture, sports et loisirs Communication Développement durable	Constructions et travaux Environnement et domaine public Sécurité <i>(police municipale, pompiers, sauveteurs auxiliaires, ORPC)</i> Développement durable	Finances Cohésion sociale <i>(affaires sociales, petite enfance, écoles, jeunesse, aînés, maison de quartiers, TSHM)</i> État civil Administration communale Développement durable
Suppléant : M. Philippe Moser	Suppléant : M. Jean-Luc Boesiger	Suppléante : M ^{me} Beatriz de Candolle

Pour faciliter la lecture, les noms de fonctions ont été utilisés au masculin et se rapportent aussi bien aux femmes qu'aux hommes.



CONSEIL MUNICIPAL

Au 31 décembre 2024, le Conseil municipal se compose comme suit :

PARTI LIBÉRAL-RADICAL

(7 sièges)

Gilles Brand
Audrey Carrilho
Vanessa de Caboga
Sofia Silva de Moura (dès le 27 février, en remplacement de Paul Annen)
Delphine Giulietti
Caroline Rigot (dès le 29 octobre, en remplacement de Damien Lechevallier)
Philippe Meyer

SOCIALISTES (4 sièges)

Amanda Gavilanes (dès le 29 octobre, en remplacement de Komla Sobo)
Carmen Puglisi
Renate von Davier
Vladimir Yossifov

LES VERTS (8 sièges)

Ivan Ardizzone
Marina Ardizzone-Cabitzza
Mauro Bellucci
Lorédan Füeg
Dominique Gros
Magali Origa
Olivier Regard
Bruno Vincenti

LE CENTRE

(2 sièges)

Alain Kolly
Jean Toscan

GROUPE INDÉPENDANTS

CHÊNOIS (2 sièges)

Hubert Borcard
Olivier Dallais

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Bureau du Conseil municipal a été formé pour 2024-2025 de la façon suivante :

Président	M. Ivan Ardizzone
Vice-présidente	M ^{me} Renate von Davier
2 ^e Vice-président	M. Jean Toscan
Secrétaire	M. Hubert Borcard
Membre	M ^{me} Sofia Silva de Moura

COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES

Au 31 décembre 2024, la composition des commissions permanentes est la suivante :

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Présidente :	M ^{me} Origa
Vice-Président :	M. Brand
Membres :	M ^{mes} Ardizzone-Cabitzza, Gavilanes MM. Dallais, Füeg, Meyer, Toscan, Yossifov

COMMISSION COHÉSION SOCIALE

Président :	M. Ardizzone
Vice-Président :	M. Kolly
Membres :	M ^{mes} Ardizzone-Cabitzza, Gavilanes, Puglisi, Silva de Moura MM. Borcard, Bellucci, Meyer

COMMISSION CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Président :	M. Brand
Vice-Président :	M. Bellucci
Membres :	M ^{mes} Giulietti, Origa, Puglisi, von Davier MM. Borcard, Gros, Kolly

COMMISSION DES FINANCES

Présidente :	M ^{me} von Davier
Vice-Président :	M. Dallais
Membres :	M ^{mes} Carrilho, Origa, Rigot MM. Ardizzone, Kolly, Vincenti, Yossifov

COMMISSION SÉCURITÉ

Président : M. Dallais
Vice-Présidente : M^{me} Ardizzone-Cabitzza
Membres : M^{mes} Puglisi, de Caboga, Silva de Moura
MM. Regard, Toscan, Vincenti, Yossifov

COMMISSION DES TRAVAUX, CONSTRUCTIONS ET DOMAINE PUBLIC

Présidente : M^{me} Carrilho
Vice-Présidente : M^{me} von Davier, Gavilanes, Rigot
Membres : MM. Gros, Dallais, Füg, Regard, Toscan

DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

CONSEIL DE LA FONDATION POUR LE LOGEMENT DE LA COMMUNE DE CHÊNE-BOURG

Président : M. Moser
Vice-Présidente : M^{me} Perroud
Secrétaire : M^{me} von Davier
Membres : MM. Boesiger, Gauthier, Pernet, Regard, Toscan

Secrétaire
administratif : M. Debieux

CONSEIL INTERCOMMUNAL POUR LE GROUPEMENT DE COMMUNES DU CENTRE SPORTIF SOUS-MOULIN

M. Boesiger
M^{me} von Davier
MM. Ardizzone, Brand, Borcard, Kolly

ASSOCIATION DE LA MAISON DE QUARTIERS DE CHÊNE-BOURG

M. Moser
M^{me} Carrilho
MM. Borcard, Füg, Kolly, Yossifov

DÉLÉGUÉS AU COMITÉ DU JOURNAL « LE CHÊNOIS »

M. Boesiger
M^{me} Ardizzone-Cabitzza
M. Brand

DÉLÉGUÉS AUX ÉDITIONS CHÊNOISES

M. Boesiger
M. Borcard

COMMISSION NOCTAMBUS

M^{me} Ardizzone-Cabitzza
L'association Noctambus est dissoute au 31 décembre.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunit en moyenne une fois par mois hors des vacances scolaires. Durant ses séances, il traite les objets présentés par le Conseil administratif et a la possibilité de faire ses propres propositions. Les séances sont également l'occasion d'un moment d'échange entre les deux Conseils sur les sujets d'actualité et la vie communale.

En 2024, le Conseil municipal s'est réuni à 5 reprises. Voici une sélection des sujets traités :

27 FÉVRIER

Les procès-verbaux, contenant l'intégralité des sujets traités, avec les textes parlementaires, débats et votes, peuvent être consultés ici :



- Crédit brut de Fr. 752'680.- TTC destiné à la rénovation et à l'optimisation du terrain synthétique de football C et au réaménagement du triangle des gardiens du Centre Sportif de Sous-Moulin
- Crédit d'étude de Fr. 81'435.- TTC destiné à la « zone piste d'athlétisme » – Rénovation, optimisation des espaces et modernisation des équipements sportifs du Centre Sportif de Sous-Moulin
- Constitution d'une servitude de distance et vue droite grevant la parcelle 3623 de Thônex sise route de Sous-Moulin (CSSM) au profit de la parcelle 4481 de Thônex, sise chemin des Verchères 16D, et de l'État de Genève
- Crédit brut de Fr. 28'000.- TTC destiné à l'achat d'un tracteur tondeuse John Deere X950R
- Crédit brut de Fr. 160'000.- TTC destiné à la redynamisation de la place Favre
- Couverture de la voie ferroviaire au-dessus de la Seymaz

14 MAI

- Comptes 2023 de la Commune de Chêne-Bourg et de sa Fondation pour le logement
- Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de Fr. 80'000.-, destiné à un mandat de pilotage pour l'analyse et l'étude d'une éventuelle surélévation du bâtiment sis chemin de la Gravière 9-11
- Crédit brut de Fr. 490'000.- TTC destiné à l'acquisition et l'installation de 38 tableaux blancs interactifs dans les écoles
- Préavis relatif au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Chêne-Bourg (création d'une zone 3, d'une zone affectée à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts) au lieu-dit « Seymaz-Sud » située entre l'avenue de Bel-Air et la Seymaz
- Élection du bureau du Conseil municipal pour la période 2024-2025

10 SEPTEMBRE

- Diverses communications et questions, concernant entre autres les travaux et l'aménagement des parcs, le moustique tigre, l'interdiction de fumer dans certaines zones de l'espace public et le marché déplacé sur la place de la Gare

29 OCTOBRE

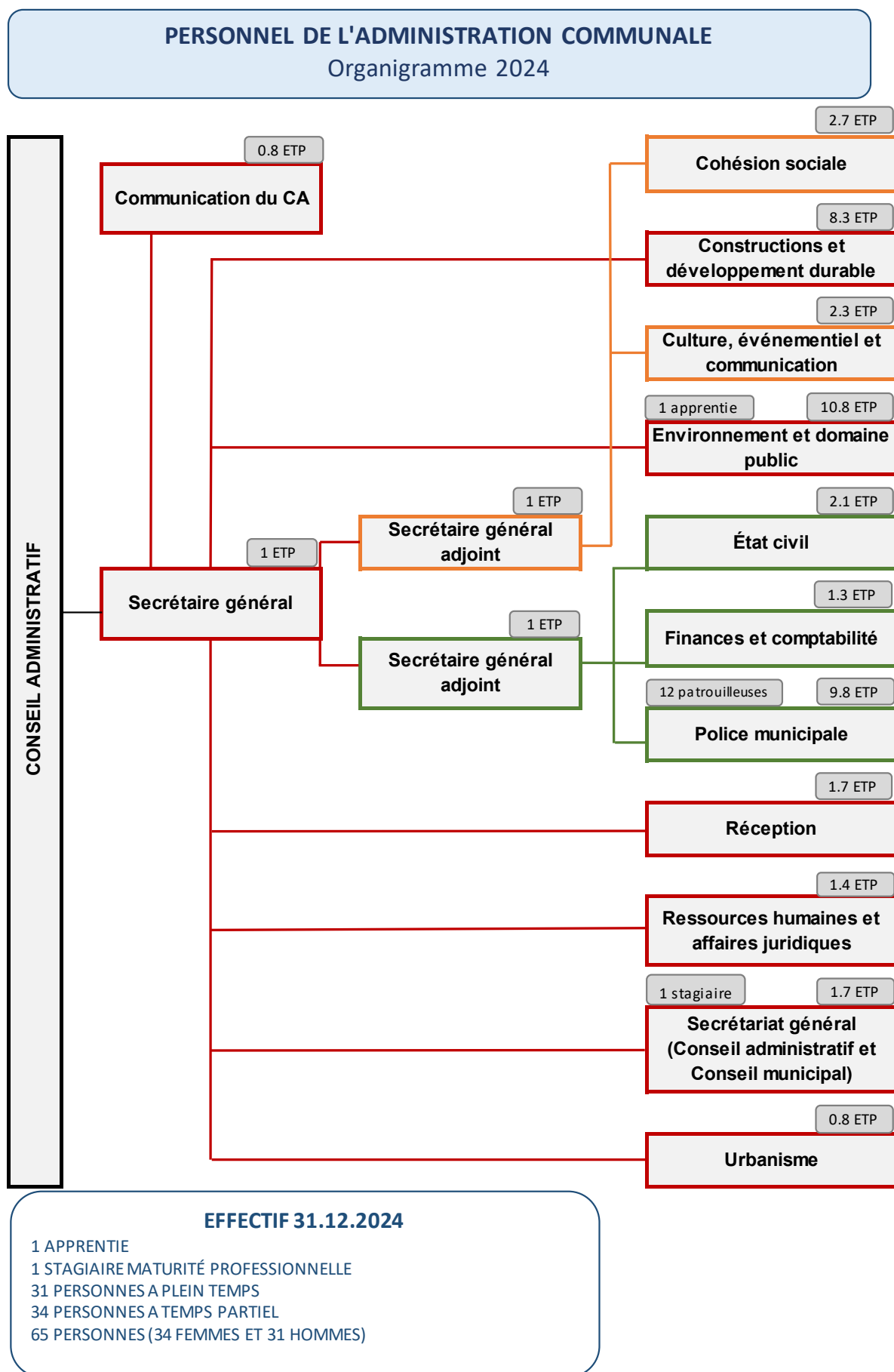
- Dépôt du projet de budget 2025 et déclaration du Conseil administratif
- Crédit brut de construction de Fr. 1'170'000.- TTC destiné à l'aménagement de locaux pour le parascolaire dans les combles de l'école du Plateau, à la rénovation énergétique et à l'installation de panneaux solaires

3 DÉCEMBRE

- Projet de budget 2025
- Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU)
Crédit destiné au versement de la contribution annuelle pour le versement 2025 de subventions d'investissement aux communes genevoises
- Indemnités allouées dès le 1^{er} juin 2025 aux membres du Conseil administratif
- Amortissements complémentaires 2024

ADMINISTRATION :
PERSONNEL COMMUNAL

PERSONNEL COMMUNAL



COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

POINTS FORTS

Dernière année entière de la législature 2020-2025, 2024 a vu le terme d'importants projets en rapport avec les services des constructions et de l'urbanisme.

Dans un Chêne-Bourg en pleine mutation, l'aménagement du quartier de la Gare a donné un nouveau souffle à ce point central de la commune. La zone a été végétalisée, afin de rendre la traversée plus agréable, et la place de la Gare est totalement accessible aux piétons depuis le mois de mai. La fin de l'année a vu la clôture du chantier de l'avenue de Bel-Air, avec la pose des derniers enrobés, les marquages définitifs et l'aménagement du chemin de la Mousse. Ces deux chantiers ont grandement nécessité le concours du service de l'environnement et du domaine public qui, en parallèle du travail d'entretien des infrastructures, a été chargé de la plantation des arbres de l'avenue de Bel-Air et de la Voie verte.

L'année a été riche en événements, avec plus de 60 manifestations organisées. Porte-drapeau de la diversité culturelle et sociale de la commune, le Point Favre a célébré ses 20 ans en offrant 20 abonnements, sous la forme de « Tickets d'or » à gagner dans les programmes de la saison culturelle. En septembre, la place Favre a inauguré ses deux nouveaux terrains de pétanque à l'occasion d'un premier tournoi amical entre élus et communiers suivi d'un apéritif festif. Le marché hebdomadaire des producteurs locaux a fêté son déménagement sur la place de la Gare le 1^{er} octobre.

Afin d'appliquer la loi de 2022 sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT 1), qui demande aux communes d'établir un bilan social pour les aînés, l'engagement d'une nouvelle assistante sociale a permis d'augmenter les horaires des permanences de la cohésion sociale. De nouveaux partenariats et prestations ont été mis en place, notamment avec la Fondation genevoise de Désendettement et l'association Autonomia,

La prévention en matière de sécurité a été l'une des préoccupations principales de la police municipale, avec une augmentation des actions ciblant des thèmes variés, parmi lesquels la sécurité routière, les vols à la tire, les cambriolages et le harcèlement.

Sur le plan démographique, la population continue d'augmenter. Ainsi, au 31 décembre, la commune comptait 9'588 habitants (9'467 en 2023). Elle garde ainsi sa place au quatrième rang des communes les plus denses du canton.

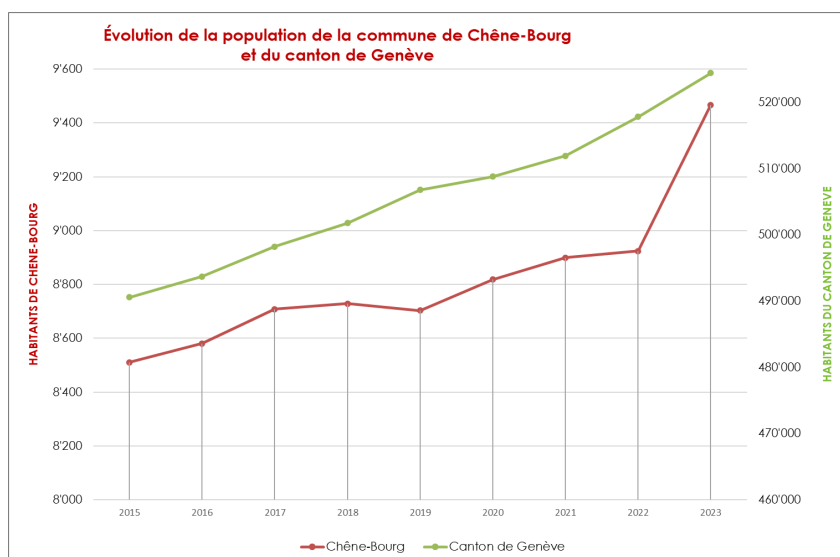
STATISTIQUES

POPULATION DU CANTON DE GENÈVE ET DE LA COMMUNE DE CHÊNE-BOURG

POPULATION RÉSIDENTE

Au 31 décembre 2024, la commune comptait **9'588 habitants**, représentant 1.81 % de la population cantonale (530'246 habitants) et occupant le 14^e rang cantonal sur les 45 communes.

Par ailleurs, il est à relever qu'avec une densité de **7'486 habitants par kilomètre carré**, Chêne-Bourg se maintient au 4^e rang des communes les plus denses du canton, derrière la Ville de Genève, Carouge et Lancy.



Source et données complètes : office cantonal de la statistique (OCSTAT).



FINANCES

Synthèse du document « comptes annuels 2024 »

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

		31 décembre 2023	31 décembre 2024
1	Actif	74'952'068	75'478'998
10	Patrimoine financier	39'899'610	44'058'336
100	Disponibilités et placements à court terme	3'380'773	6'640'702
101	Créances	10'866'843	10'674'309
104	Actifs de régularisation	2'618'344	2'415'608
107	Placements financiers	1'040'850	1'179'630
108	Immobilisations corporelles PF	21'992'799	23'148'087
14	Patrimoine administratif	35'052'458	31'420'662
140	Immobilisations corporelles du PA	44'805'032	44'436'293
145	Participations, capital social	4'818'948	4'818'948
146	Subventions d'investissements	1'752'725	1'992'291
148	Amortissements complémentaires cumulés	-16'324'246	-19'826'870
2	Passif	74'952'068	75'478'998
20	Capitaux de tiers	3'560'362	3'914'082
200	Engagements courants	895'749	1'126'862
204	Passifs de régularisation	90'296	297'267
205	Provisions à court terme	188'400	191'100
206	Engagements financiers à long terme	2'362'600	2'190'950
208	Provisions à long terme	0	84'828
209	Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers	23'317	23'075
29	Capital propre	71'391'706	71'564'916
299	Excédent/découvert du bilan	71'391'706	71'564'916

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2024

	Comptes 31.12.2023	Budget 31.12.2024	Comptes 31.12.2024
Charges d'exploitation	26'500'150	30'886'762	28'328'240
30 Charges de personnel	6'843'722	7'730'760	7'184'874
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'837'387	8'579'145	7'407'582
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'867'318	2'100'004	1'417'497
36 Charges de transfert	10'951'723	12'476'853	12'318'287
Revenus d'exploitation	28'894'137	28'252'147	29'866'078
40 Revenus fiscaux	22'276'812	22'160'750	23'575'256
42 Taxes	1'373'827	1'546'525	1'672'097
43 Revenus divers	29'701	20'000	74'610
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	304	300	243
46 Revenus de transfert	5'213'492	4'524'572	4'543'872
Résultat d'exploitation	2'393'986	-2'634'615	1'537'837
34 Charges financières	285'013	723'225	239'946
44 Revenus financiers	2'364'328	1'897'690	2'377'942
Résultat financier	2'079'314	1'174'465	2'137'996
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	4'473'300	-1'460'150	3'675'834
38 Charges extraordinaires	4'306'096	0	3'502'624
Résultat extraordinaire	-4'306'096	0	-3'502'624
RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTAT	167'205	-1'460'150	173'210

COMPTE DES INVESTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2024

	Comptes 31.12.2023	Budget 31.12.2024	Comptes 31.12.2024
Dépenses d'investissements	8'700'791	11'853'455	3'232'229
dont ouvrages de génie civil	6'211'597	8'786'355	1'460'053
dont terrains bâtis	2'112'048	2'600'000	1'242'403
dont mobilier, machines, véhicules	76'146	150'000	212'674
dont subventions à d'autres communes (FIDU)	301'000	317'100	317'100
Recettes d'investissements	1'206'140	2'360'000	1'866'371
Dépenses nettes d'investissements	7'494'651	9'493'455	1'365'859



DICASTÈRES DE M. JEAN-LUC BOESIGER

CULTURE ET LOISIRS

POINT FAVRE

20 ANS DU POINT FAVRE

La saison 2024-2025 a marqué les 20 ans de la salle de spectacles. Pour marquer cette étape, la commune a offert 20 abonnements sous la forme de tickets d'or à gagner dans les programmes. Plusieurs événements gratuits ont été proposés, comme le spectacle « Gulliver » qui a ouvert la saison. Créé par la Compagnie les arTpenteurs, ce spectacle sous chapiteau s'est tenu pendant 5 jours sur la Place Favre.

AFFICHE 2024-2025

L'affiche de saison a été pour la première fois réalisée en collaboration avec une illustratrice, Adrienne Barman. Elle s'est inspirée des représentations de la poya, les vaches remplacées par des chenois en fête et les sapins par des feuilles de chêne. Le visuel a été décliné en 4 couleurs.

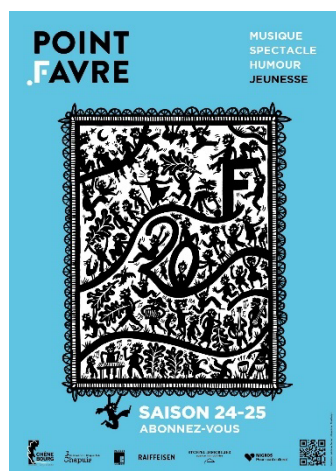
SAISON CULTURELLE

En 2024, le Point Favre a accueilli plus de 3'000 spectateurs lors des 17 spectacles dont :

- des concerts avec notamment Léo Tardin, Moncef Genoud ou encore Pablo Murgier ;
- de l'humour et du théâtre, avec notamment la première du spectacle de Thomas VDB, Richard Gotainer, Frédéric Recrosio et Blaise Bersinger ;
- des projections de films pour petits en collaboration avec le Petit Black Movie et Animatou et des collaborations avec Filmar, le FIFDH et le Festival du film vert ;
- pour les enfants, le magicien Julien Sonjon et la création en résidence de la Compagnie Woman's Move.

Durant cette année, le Point Favre a accueilli la Fanfare du Loup et la Cie Woman's Move pour ses deux résidences de trois semaines. Ces résidences ont également permis la tenue de la Semaine Signature dans laquelle une vingtaine d'enfants ont pu découvrir le travail des artistes en résidence.

Le Point Favre a également collaboré avec les festivals Antigél, JazzContreBand, FIFDH, Filmar, Fête du Théâtre, Tango en Chêne, le Festival du film vert, le Cartel de l'humour et les Créatives.





MANIFESTATIONS COMMUNALES

Avec les spectacles du Point Favre, ce sont plus de 60 événements qui ont été organisés par la commune.

MUSIQUE EN CHÊNE ET FÊTE DE L'ESCALADE

La fête de la musique et l'Escalade ont connu un beau succès populaire.

SUCRÉ-SALÉ

Le 13 octobre a eu lieu le traditionnel goûter Sucré-Salé offert aux aînés. 130 personnes ont profité de l'animation musicale des Tee Nah Nah Stompers et des Saynètes au balcon de la Fête du Théâtre. Les invités ont également reçu des billets pour la saison culturelle.

OPÉRATION TRANSAT

Pour sa quatrième édition, le parc Floraire a été le cadre de l'Opération Transat. Ainsi, une centaine de chaises longues ont été mises à disposition pendant toute la période estivale. Une scène a également été placée dans le parc, proposant à la population une offre culturelle originale avec l'organisation de concerts, une Semaine Signature d'été et une exposition de photographies de la Fanfare du Loup en résidence au Point Favre en février. Une proposition sportive a également été mise en place en collaboration avec Urban Training et une initiation au Qi Gong. La Maison de quartiers Le Spot a également organisé des activités pour les enfants.





BIBLIOBUS

Place Favre

Tous les mardis de 15h à 18h (sauf jours fériés et fermetures annuelles)

Statistiques 2024 du Bibliobus pour la commune :

	2022	2023	2024	Écart 23-24
Prêts adultes	1131	1363	1338	-2 %
Prêts jeunesse	5327	4447	3936	-11 %
Total prêts	6458	5810	5274	-9 %
Inscriptions adultes	30	29	13	-55 %
Inscriptions jeunesse	25	14	12	-14 %
Inscription collectivités	1	0	0	0 %
Total inscriptions	56	43	25	-42 %
Nb. de tournées	46	47	46	-2 %
Moy. prêts/tournée	140.4	123.6	114.7	-7 %
Fréquentation	2673	2814	2514	-11 %

Pour Chêne-Bourg, la participation financière pour cette prestation s'est élevée à Fr. 60'845.- en 2024.

JOURNAL « LE CHÊNOIS »

Le comité de l'Association « Le Chênois », présidé actuellement par Mme Marina Ardizzone Cabitza (Chêne-Bourg), est composé de six représentants issus des Conseils municipaux et des Conseillers administratifs délégués à la culture des communes des Trois-Chêne. Il s'est réuni à six reprises en 2024.

Le Chênois édite quatre publications : le journal *Le Chênois*, *L'Extra*, *l'Annuaire officiel des Trois-Chêne* et *l'Agenda des Trois-Chêne*. Madame Kaarina Lorenzini assume la charge de rédactrice en chef. Pour cette tâche, elle peut compter sur les compétences de Mme Kelly Scherrer, assistante de direction.

Le journal *Le Chênois* paraît sept fois par an. Son comité de rédaction est actuellement composé de Mmes Coline Casnabet, Elise Gressot, Maëlle Rigotti et Kelly Scherrer, ainsi que de MM. Philippe Berger et Olivier Petitjean. Des partenaires rédactionnels (Bibliobus, Josette Félix, Genèvefamille.ch, Naries, les ludothèques des Trois-Chêne et Maylis) publient régulièrement des articles dans les colonnes du *Chênois*.

L'Annuaire officiel, remis à jour chaque année, paraît entre septembre et octobre.

L'Agenda des Trois-Chêne mentionnant les activités se déroulant dans les trois communes chênoises est encarté trois fois par année dans le journal.

Ces publications sont subventionnées par les communes chênoises. La commune de Chêne-Bourg a versé, en 2024, une subvention de Fr. 86'103.-.

SPORT

La participation financière communale au Centre sportif de Sous-Moulin en 2024 a représenté Fr. 1'136'332.- pour le fonctionnement.

URBAN TRAINING

En collaboration avec l'association Urban training, une vingtaine d'activités ont été organisés entre mai et septembre 2024, au départ du parc Floraire. Ces activités sportives, alliant marche et exercices encadrés par des coachs, ont été proposées gratuitement à la population. La commune a versé à l'association un montant de Fr. 3'000.- pour cette prestation, qui cette année encore a remporté un franc succès.

GENÈVE MARATHON

Le départ du Marathon, pour des raisons d'homologation du parcours, n'ayant plus lieu à Chêne-Bourg, notre commune organise un poste de relais à mi-parcours avec diverses animations de la Maison de quartiers Le Spot.

TOUR DU CANTON DE GENÈVE CYCLISTE

Pour la troisième année consécutive, Chêne-Bourg a accueilli le départ et l'arrivée du traditionnel Tour du canton de Genève à vélo, organisé par le Touring Club Suisse/section Genève, le dimanche 25 août, sur la place Favre. Événement cyclo-touristique emblématique, cette manifestation a remporté un vif succès et a rassemblé des centaines de cyclistes de tous âges et de tous niveaux, dans une ambiance festive et conviviale.

SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS SPORTIVES

Sur la base des budgets, rapports et comptes annuels des sociétés, la commune a alloué, en complément à ce que donnent Chêne-Bougeries et Thônex, un montant global de Fr. 352'310.-.

La répartition de ces subventions entre les différents clubs soutenus par les trois communes chênoises a fait l'objet d'une analyse, qui a abouti à une nouvelle clé, reposant sur des critères transparents.

De plus, la commune a versé aux sociétés sportives locales les subventions suivantes :

Cyclo Tourisme Chênois	Fr. 1'000.-
École Échecs Genève	Fr. 1'000.-
Club Montagnard Chênois	Fr. 1'000.-
FC Commune de Chêne-Bourg	Fr. 1'000.-
Gym Dames	Fr. 1'000.-
Gym Hommes	Fr. 1'000.-
Total	Fr. 6'000.-

En plus de soutiens ponctuels, la commune a versé à certains clubs situés en dehors des Trois-Chêne, à titre exceptionnel, les subventions suivantes :

Black Boys Hockey Club	Fr. 650.-
FC Puplinge	Fr. 450.-
Union sportif Meinier	Fr. 100.-
Ski Club Meinier	Fr. 500.-
Union vélocipédique genevoise	Fr. 1'000.-
Tour de Presinge	Fr. 500.-
Total	Fr. 3'200.-

Ces subventions ont pour but de soutenir de jeunes sportifs de la commune ou des événements sportifs hors territoire communal, mais présentant un réel intérêt pour notre région.

ABONNEMENTS PISCINE DE MARCELLY

Les comuniers peuvent retirer gratuitement à la réception de la mairie une carte leur permettant de bénéficier de réductions sur des abonnements à la piscine de Marcellay, la part due à Thônex par Chêne-Bourg lui étant refacturée. En 2024, cela a représenté un montant de Fr. 7'048.-.

CENTRE SPORTIF SOUS-MOULIN

2024 se résume pour certains comme une année noire, avec la fermeture des points de restauration et un tragique accident.

Néanmoins, sans oublier ce drame et avec un sincère pincement au cœur pour ceux dont l'existence a basculé ce jour-là, il convient de relever que la vie du centre sportif a malgré tout été riche en événements.

Le Groupement a aussi poursuivi les objectifs fixés, toujours dans une optique respectueuse et à l'écoute de ses clubs.

Tout a été mis en œuvre pour que le CSSM reste un lieu réputé pour son savoir-faire et la qualité de son accueil.

Au stade, les rénovations des dossiers techniques DT 112 et DT 198 ont pu se terminer à l'automne 2024.

Le DT 196 a permis de mettre à disposition de nos clubs de football un terrain synthétique C rénové, dorénavant adapté aux normes de jeu de la 2^e ligue inter, plus une surface triangulaire d'entraînement (« triangle des gardiens »), également en synthétique de dernière génération.



Dans le cadre de la mise au concours du DT 184, le collège d'experts a présenté le groupement lauréat, lors d'un vernissage organisé le 27 août 2024, à la halle de curling.

LE GROUPEMENT INTERCOMMUNAL

En 2024, le Bureau a tenu huit séances et le Conseil intercommunal s'est réuni à cinq reprises.

Les Conseillers ont notamment examiné et validé :

- les comptes et le rapport d'activité 2023 ;
- les situations comptables trimestrielles 2024 ;
- le projet de budget d'exploitation 2025 ;
- le préavis de la commission Mérite Sportif lié aux performances réalisées en 2023 ;
- le nouveau règlement d'attribution des Mérites Sportifs, issu du travail de la commission Révision du Mérite, selon le mandat qui lui a été attribué.

Les membres du Conseil intercommunal ont aussi préavisé favorablement le DT 185 – Rénovation et assainissement des bâtiments du CSSM sis au 39, route de Sous-Moulin, crédit d'étude. Ils ont également mandaté le Bureau pour négocier avec Chênois Sports Gastro afin de parvenir au meilleur compromis possible dans la résiliation anticipée du bail à loyer.

RESSOURCES HUMAINES DU CENTRE SPORTIF

Au cours de l'année, le Centre sportif a géré plus de quarante dossiers rattachés aux ressources humaines.

Lors de besoins ponctuels, il a aussi fait appel à une société de personnel temporaire.

Pour pallier les absences de longue durée, des auxiliaires ont été engagés pour assurer la maintenance des infrastructures.

Durant l'été, six étudiants ont soutenu l'équipe technique, lors de missions temporaires de 2 à 3 semaines.

À la patinoire, douze auxiliaires saisonniers ont travaillé lors des créneaux réservés aux écoles et au public.

Concernant la formation continue, le personnel technique a participé à différents cours : premiers secours, gestion des sprinklers et techniques de la glace. Un collaborateur de l'administration a suivi la formation certifiante de coordinateur du sport dispensée par l'Office fédéral du sport de Macolin.

RAPPORT FINANCIER

Financé par les redevances des communes, au prorata de leur nombre d'habitants, le CSSM perçoit aussi les recettes de la location de ses installations et de l'exploitation de la patinoire.

Si elles sont inférieures aux prévisions budgétées, l'écart s'explique par le manque à gagner lié, d'une part, à la fermeture des points de restauration et, d'autre part, aux impayés locatifs sur la période d'activité de Chênois Sports Gastro.

Grâce à une gestion budgétaire efficace, les comptes 2024, audités par la SFER, sont équilibrés et présentent même un excédent.

ÉNERGIE

Les charges énergétiques représentent 34,28 % du budget d'exploitation. Les consommations 2024 ont été bien maîtrisées grâce aux mesures introduites en 2023, telles que la baisse des températures dans les locaux et salles de sports, la rationalisation des consommations d'eau et une gestion plus pointue des éclairages sportifs.

ÉQUIPEMENTS-INSTALLATIONS-ENTRETIENS & TRAVAUX

Pour assurer le bon fonctionnement des infrastructures, différents travaux de ventilation, sanitaire, carrelage, maçonnerie, peinture et électricité ont été effectués par des sociétés privées ou exécutés à l'interne.

Points de restauration du CSSM

Chênois Sports Gastro ne parvenant toujours pas à atteindre les prévisions financières escomptées, son conseil d'administration a choisi de cesser ses activités au 30 juin 2024.

Face à la gestion complexe d'une gérance unique des trois lieux, les Autorités ont consenti à revenir sur la position initiale et validé une exploitation divisée et indépendante des trois sites.

Restaurant 3-Communes

Malgré une recherche dans la presse spécialisée et un mandat confié à la société AGEFCO, à fin décembre, aucune candidature n'avait été enregistrée.

La buvette du Stade est dorénavant sous la responsabilité du CS Chênois Football.

Dolly Bar : le Curling Club Trois-Chêne/Genève a repris la gérance de ce lieu dévolu aux utilisateurs de la halle de curling. Depuis son ouverture, la dynamique équipe rencontre un magnifique succès.

PATINOIRE

Les créneaux réservés aux écoles sont toujours très prisés, au point qu'à certaines périodes toutes les demandes ne pouvaient pas être satisfaites.

En revanche, la fréquentation sur les créneaux publics subit de grandes fluctuations.

MÉRITE SPORTIF

Les lauréats honorés ont été :

- Performances individuelles : Mme Sofiia Pavliuchy (Acro Gym) et M. Vincent Nussbaum (Judo) ;
- Performances d'équipe : Le Chênois Genève Handball et le Chênois Genève Volleyball ;
- Dévouement : M. Philippe Tischhauser, président du Chênois Genève Volleyball de 2015 à 2024.

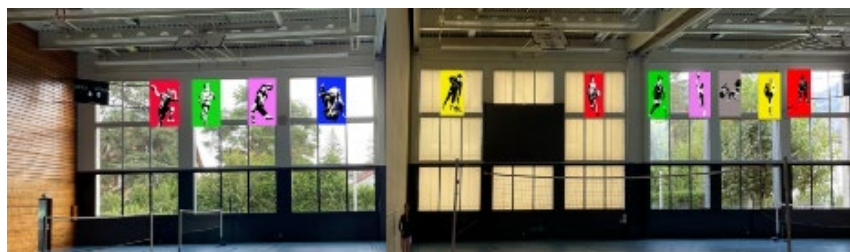


LA VIE DU CENTRE

En plus des habituels championnats de nos clubs, le CSSM accueille des journées sportives scolaires ou d'entreprises, des stages et des manifestations cantonales, nationales et internationales, parmi lesquelles il convient de citer :

- Le 32^e de finale de la Coupe d'Europe CEV Volleyball à laquelle participait notre équipe chênnoise, ainsi que les équipes féminines de Genève Volley ;
- Les championnats de Suisse Elite de curling hommes et femmes et la Dolly Cup ;
- Le championnat genevois de patinage artistique ;
- Les finales cantonales genevoises Visana Sprint ;
- Le match de Coupe Suisse de football Champel/Lausanne-Sport ;
- La rencontre de hockey de la Coupe des Bains GSHC/Lukko/FIN.

CHAMP LIBRE ART ET SPORT



Des membres de clubs et du personnel du CSSM ont participé à un projet artistique sous la direction de Mme Virginie Delannoy. Selon une technique mise au point par l'artiste, de grands dessins sur bâches ont été réalisés au moyen de morceaux de scotch colorés. Un vernissage, point final d'un gros travail, a eu lieu le 23 novembre. Onze créations sont exposées dans la salle omnisports et l'œuvre de l'artiste « Les joueurs » est en évidence dans le hall principal du CSSM.

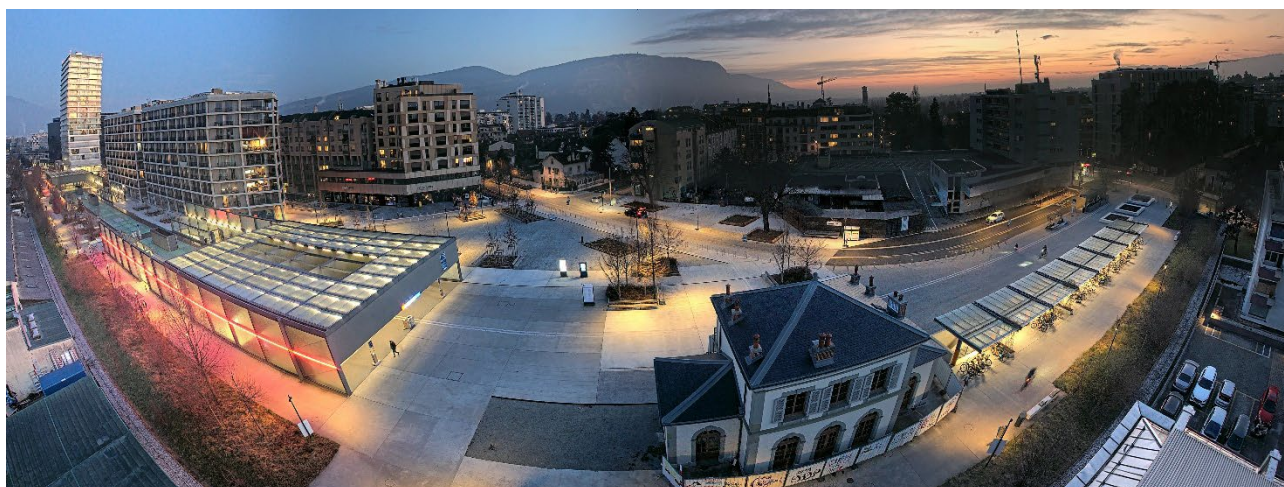
CONCLUSION

À la fin de l'année 2024, plusieurs dossiers restent en attente de solutions.

Le CSSM espère que le sport conservera un soutien suffisant pour mener à bien les inévitables projets de rénovation à effectuer, mais aussi qu'il pourra compter sur les moyens nécessaires à son développement, selon les besoins actuels.

En attendant, l'ensemble du personnel et des usagers a hâte que les stigmates du 14 septembre laissent place à une entrée accueillante et que le projet de fresque en mémoire de l'événement puisse voir le jour.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME - MOBILITÉ



URBANISATION DU QUARTIER DE LA GARE

La mise en œuvre du plan localisé de quartier n°29'683 de la gare de Chêne-Bourg s'est poursuivie et se caractérise en 2024 par une appropriation progressive des lieux par les habitants et les usagers du Léman Express. Ce nouveau centre prend forme et vie !

Après l'ouverture de la tour Opale (CFF immobilier), du parking de la gare (505 places voitures et 130 places deux-roues motorisées), de l'immeuble A2 (Tourmaline), de l'immeuble A1 (Saphir) et celui venant en surélévation de la galette de l'ex-Bricoloisirs, la morphologie du quartier de la gare est dessinée.

La galerie commerciale Migros en accès direct avec les quais du Léman Express, inaugurée en septembre 2023, génère enfin du passage et des usages.

Le marché communal hebdomadaire a pris ses

quartiers sur la place de la Gare le 1^{er} octobre et vient compléter l'offre.

Les travaux d'espace public (sous maîtrise d'ouvrage de l'office de l'urbanisme, cofinancée par la commune) se sont quant à eux poursuivis à un rythme très soutenu. Une réflexion avait été lancée pour modifier une bonne partie de ce projet, jugé trop minéral : un changement des revêtements de sol, une augmentation importante des surfaces plantées et du nombre d'arbres (une trentaine supplémentaire) ont été opérés. Pour rappel, un crédit complémentaire a été voté par le Conseil municipal en février 2023 à cet effet. Les travaux y relatifs se sont déroulés une bonne partie de l'année 2024 pour progressivement rendre les espaces aménagés au public.

PLAN LOCALISÉ DU QUARTIER DE LA MOUSSE



Sur ce secteur en pleine mutation situé à proximité immédiate de la gare du Léman Express, il est projeté, au sud du chemin de la Mousse, de créer un quartier mixte pour faire le lien entre le Plateau de Bel-Air et le centre de Chêne-Bourg. L'aménagement prévoit de généreux espaces verts et publics, un bâti organisé autour des espaces ouverts et des affectations variées. De nouvelles liaisons de mobilité douce sont prévues à travers le nouveau quartier et le stationnement est géré entièrement en sous-sol.

Le Conseil d'État a adopté ce PLQ fin 2022. Des échanges ont été engagés ensuite entre les services du canton et de la commune et les différents requérants privés.

La problématique de la collecte des déchets a notamment fait l'objet de discussions amenant à un concept d'écopoint novateur pour notre commune. Les premières demandes en autorisation de construire ont été mises en instruction en 2024.

PROCESSUS DE CONCERTATION « CHÊNE-BOURG – UN CENTRE-VILLE EN ÉVOLUTION » ET PROJETS DE PLQ

Les deux périmètres « Baud » et « Grison-Perréard » sont actuellement en réflexion, à l'initiative de propriétaires privés. Des études et procédures sont en cours pour identifier les opportunités d'adapter le bâti et les espaces libres existants aux exigences de qualité, de densité et aux défis environnementaux d'un centre-ville qui se réinvente.

Entre fin 2021 et début 2022, l'office de l'urbanisme du canton et la commune ont organisé un processus de concertation en vue de présenter ces réflexions et d'offrir à tous la possibilité d'échanger avec les architectes et représentants des propriétaires des deux projets.

Intégrant les résultats de ces processus participatifs, les études qui mèneront à la réalisation de deux plans

localisés de quartier (PLQ) distinct se sont poursuivies en 2024. Une exposition s'est tenue proche de la place de la Gare fin 2023, présentant publiquement l'état d'avancement du projet « Baud ». L'enquête publique de ce futur PLQ s'est ouverte du 21 novembre au 31 décembre 2024.



Projet de PLQ « Baud », plan masse

PROCESSUS PARTICIPATIF VISANT À « REDYNAMISER » LA PLACE FAVRE ET SA MATÉRIALISATION EN TERRAINS DE PÉTANQUE

Cette démarche lancée en automne 2022 s'inscrit dans la continuité du processus de concertation « Chêne-Bourg – un centre-ville en évolution » et fait suite aux remarques des participants qui ont plébiscité une réflexion relative à un réaménagement de certaines parties de la place Favre. Une motion du Conseil municipal a appuyé ces demandes et a invité le Conseil administratif à agir afin de « Redynamiser la place Favre en lui procurant un caractère plus convivial et intergénérationnel ».



Le groupe de travail à l'origine du projet lors de l'inauguration des terrains de pétanque, le 23 septembre 2024

Matérialisant cette démarche participative, un projet a été élaboré et la demande en autorisation de construire a été

déposée en décembre 2023. Après obtention de la requête et analyse en commission de l'aménagement du territoire, le projet a été accepté par le Conseil municipal le 27 février 2024. La première boule a été lancée par le Conseil administratif le 23 septembre 2024 lors de l'inauguration tant attendue de ce projet.

APPROBATION DE LA STRATÉGIE D'ÉVOLUTION DE LA ZONE VILLAS ET MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCOM)

Afin de planifier des espaces bâtis de qualité, préservant les valeurs paysagères et la richesse de la biodiversité du territoire communal, la commune a saisi l'occasion donnée par les récents changements législatifs pour élaborer une stratégie d'évolution qualitative de sa zone villas. Ce travail a été adopté par le Conseil municipal fin 2023. En tenant compte du contexte et du cadre légal précités, cette stratégie a été approuvée par le Conseil d'État en avril 2024 et intégrée au Plan directeur communal (PDCOM).

INSTRUCTION DES DEMANDES EN AUTORISATION DE CONSTRUIRE

De très nombreuses requêtes en autorisation de construire ont été instruites en 2024, notamment en zone villas. La nécessité de faire correspondre ces projets privés aux objectifs communaux (inscrits dans la stratégie d'évolution de la zone 5 précitée) a demandé un investissement continu et important du

Conseiller administratif délégué et du service de l'urbanisme.

PROJET DE MODIFICATION DES LIMITES DE ZONES DANS LE SECTEUR « SEYMAZ-SUD »

Ultime étape de la procédure, ce dossier a été mis à l'ordre du jour du Grand Conseil en automne 2017. Ce projet a été ensuite renvoyé en commission de l'aménagement cantonale et est resté sans décision depuis lors. Une motion pour un déclassement en zone 3 ordinaire a été déposée en 2021 par le Grand Conseil. En 2024, le Conseil municipal a préavisé défavorablement le projet de loi y relatif et les discussions se poursuivent à ce sujet.

MISE EN SERVICE DU « PARC DE LA MICHELINE »

L'arrivée du Léman Express dynamise la transformation du quartier de la gare et constitue une opportunité que la commune a saisie afin de développer ce secteur qualitativement. Dans ce contexte, la réalisation d'un parc public est planifiée dans l'îlot encadré par les rues F.-Perréard et Peillonex. Les travaux ont débuté en juillet 2022 de manière coordonnée avec ceux de la reconstruction de l'immeuble sis 31-33 Peillonex.



Mise à disposition des potagers urbains du parc de la Micheline, avril 2024

Après une ouverture partielle du parc en automne 2023, les travaux se sont poursuivis pour offrir en 2024 un espace de verdure et de détente aux habitants du quartier, tout en favorisant l'accès à la gare par un cheminement agréable. Au cœur de ce nouvel espace convivial, les potagers urbains ont trouvé très facilement preneurs et la place de jeux a suscité d'emblée une forte et belle fréquentation par les enfants du quartier et des crèches !

MAILLAGE MOBILITÉ DOUCE ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Menées conjointement avec l'office cantonal des transports et la commune de Thônex, les études visant à améliorer les déplacements en mode doux se sont poursuivies en 2024.

Le cheminement réalisé au travers du parc de la Micheline constitue une première étape significative de la volonté communale d'aménager de manière conviviale et qualitative son espace urbain tout en favorisant les mobilités actives.

D'autres mesures suivront et feront également l'objet d'un cofinancement fédéral, en tant que *Mesure 36-1-13 Maillage mobilité douce et aménagements paysagers dans la centralité des Trois-Chêne*, inscrite dans le *Projet d'agglomération 2*.

Enfin, deux autres études visant à améliorer les déplacements en modes doux tout en conférant des qualités paysagères aux espaces parcourus ont été

lancées en 2024 : le projet d'élargissement de la passerelle Floraire ainsi que le projet des « micro-aménagements paysagers » ou « fil vert » de l'avenue de Bel-Air.



Ouverture du cheminement vers la gare et les aménagements conviviaux et paysagers du parc de la Micheline, avril 2024



DICASTÈRES DE M^{ME} BEATRIZ DE CANDOLLE

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

POLICE MUNICIPALE

Le service est constitué de 6 agents de police municipale (APM), 1 aspirant APM (en cours de formation), 2 contrôleurs du stationnement, 1 assistante administrative, ainsi que 12 patrouilleuses scolaires.

Le service assure une présence sur la commune du lundi au vendredi, de 7h00 à 19h00, ainsi que sur plusieurs soirées et samedis, au profit de la sécurité et la tranquillité publique.

AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

Durant l'année 2024, les APM ont intensifié leurs interventions sur le territoire communal à travers de nombreux contrôles préventifs et répressifs afin de lutter contre les incivilités. Les agents ont notamment effectué des actions ciblées pour prévenir les comportements perturbateurs.

Durant cette période, les APM ont établi ou traité :

- 73 autorisations d'occupation du domaine public ;
- 19 autorisations pour des terrasses ;
- 687 amendes d'ordre ;
- 407 actes de poursuites ;
- 265 contrôles / affaires de circulation ;
- 190 rapports de police.

ACTIONS DE PRÉVENTION EN 2024

La police municipale a renforcé sa mission de prévention tout au long de l'année, en particulier auprès des jeunes et de la population. Parmi les actions notables :

- Juin 2024 : Organisation d'une journée dédiée à la mobilité, en partenariat avec la police municipale de Thônex, les TSHM, le TCS et Mobilité piétonne. Cette journée a été l'occasion de transmettre de nombreux conseils pratiques et informations à la population sur des thématiques liées à la sécurité routière, la mobilité et les bons comportements à adopter sur la voie publique.
- Septembre 2024 : Intervention auprès de l'équipe « Lâche pas ton pote » dans le cadre de la mission de prévention destinée aux jeunes. Une rencontre a été organisée pour sensibiliser les participants sur diverses thématiques, afin qu'ils puissent à leur tour transmettre ces messages de prévention à leurs pairs.
- Octobre 2024 : Déploiement de son stand de prévention à l'occasion de l'inauguration du marché sur la place de la Gare.
- Novembre 2024 : Déploiement de son stand de prévention à l'occasion des promotions citoyennes de la commune, destinées aux jeunes ayant fêté leur majorité.
- Décembre 2024 : sensibilisation au harcèlement dispensée à plusieurs classes de 7P des écoles de Chêne-Bourg. Cette initiative se poursuivra en janvier 2025, visant à renforcer les messages de prévention et à favoriser une meilleure prise de conscience sur le sujet.
- Décembre 2024 : engagement lors de deux samedis consécutifs pour rencontrer la population dans le but d'échanger sur la thématique des vols et cambriolages. Ces rencontres ont eu lieu à ALDI et dans la galerie commerciale Chêne-Vert, où les agents ont partagé des conseils pratiques de prévention et ont répondu aux préoccupations des habitants concernant la sécurité.

ACTIONS EN LIEN AVEC LA LOI SUR LA RESTAURATION, LE DÉBIT DE BOISSONS, L'HÉBERGEMENT ET LE DIVERTISSEMENT

Dans le cadre de ses prérogatives, la Police municipale a mené une action proactive visant à rencontrer tous les exploitants publics de la commune. L'objectif principal de cette démarche était d'établir un premier contact direct avec ces acteurs locaux, de comprendre leurs besoins spécifiques et de leur offrir un accompagnement personnalisé dans les différentes démarches administratives qu'ils doivent accomplir, tant auprès de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) que des autorisations d'exploitation des terrasses délivrées par la commune.

Lors de l'EURO 2024, le service a délivré, pour la première fois, des autorisations d'animation pour la rediffusion des matchs sur les terrasses.

ACTIONS COMMUNES AVEC THÔNEX

Pour rappel, le 1^{er} novembre 2022, les communes de Chêne-Bourg et de Thônex ont signé une convention visant à définir une politique de sécurité de proximité commune.



CONTRÔLE DU STATIONNEMENT

Dans le cadre de leur mission de contrôle du stationnement, les contrôleurs ont délivré 11'259 amendes d'ordre.

En plus de leur mission première, les contrôleurs du stationnement s'occupent également de vider tous les parcomètres de la commune, ainsi que d'effectuer la petite maintenance de ces appareils. Ils sont aussi responsables de la gestion administrative de toutes les amendes émises par le service. En fonction des événements organisés par la commune, tels que les manifestations, ils appuient aussi les APM dans leurs missions.

ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Le service a été engagé pour assurer la sécurité durant les manifestations organisées par la commune. Cette année, le service a travaillé durant les promotions scolaires, la fête de l'Escalade et le marché de fin d'année.

PATROUILLEUSES SCOLAIRES

Ces dernières assurent la sécurité des enfants aux passages pour piétons suivants :

- avenue de Bel-Air (école de Haller) ;
- carrefour avenue de Bel-Air / chemin de la Mousse ;
- avenue F.-A.-Grisson / place Favre ;
- rue de Genève ;
- avenue Petit-Senn / route de Sous-Moulin / rue Jean-Pelletier ;
- avenue Petit-Senn (devant l'école).

DIVERS

En dehors des horaires d'ouverture du service, une agence privée assure la surveillance des différents parcs, préaux, places, parkings et bâtiments communaux.

Il convient de rappeler que tous les parcs de la commune sont équipés de vidéosurveillance, contribuant ainsi à renforcer la sécurité des espaces publics et à prévenir les actes d'incivilités.

La commune dispose également de trois « Viasis-Plus » (indicateurs de vitesse), installés de manière fixe sur les grands axes, notamment à proximité des établissements scolaires. Ces appareils permettent de sensibiliser les conducteurs au respect des limites de vitesse aux abords des zones sensibles.

Deux autres dispositifs mobiles viennent compléter ce dispositif. Ces appareils peuvent être déplacés à n'importe quel endroit de la commune, en fonction des constats des agents ou des doléances exprimées par la population. Des données statistiques précises sont collectées, permettant ainsi une meilleure analyse des comportements de circulation et une adaptation des actions du service en fonction des problématiques identifiées.

COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS

ÉTAT-MAJOR DE LA COMPAGNIE

- Montagna Maurizio, Capitaine, Commandant
- Montet Fabien, Premier-lieutenant
- Nasel Laurent, Premier-lieutenant
- Girardet Xavier, Sergent-major
- Hoffmann Lionel, Fourrier

EFFECTIF AU 31.12.2024

- 3 officiers
- 2 sous-off. supérieurs
- 7 sous-officiers
- 3 appointés
- 16 sapeurs
- 7 aspirants
- Total = 38

RETRAITES

- Four Girardet Bernard
- App Melly John

ADMISSIONS

- Sap Lagler Elodie
- Asp Demierre Mattéo
- Asp Siles George
- Asp Corti Luca
- Asp Chambon Marc

NOMINATIONS

- Cpl Fornerod Aurélien au grade de sergent
- Sap Da Silva Pedro au grade de caporal
- Sap Dallais Arthur au grade de caporal
- Asp Bruchez Flavio au grade de sapeur
- Asp Miloud Manil au grade de sapeur

ANNÉES DE SERVICE

- 15 ans : Sap Terrani Alexandre
- 20 ans : App de Candolle Charles

ASSEMBLÉES

- 12 séances d'état-major
- 1 séance d'état-major avec les sous-officiers
- 1 assemblée générale

EXERCICES

- 6 exercices de cadres
- 8 exercices de compagnie
- 8 exercices spécifiques aux porteurs d'appareils de protection respiratoires
- 1 test de performance annuel pour les porteurs d'appareils de protection respiratoire
- 8 exercices antichute
- 15 services de parc (véhicules, matériel et locaux).

INTERVENTIONS

Au cours de cette année, la compagnie a répondu à un total de 78 interventions, mobilisant une force opérationnelle de 280 sapeurs qui ont déployé leurs compétences et leur dévouement pour un cumul de 563 heures d'interventions. Le nombre total d'interventions reste pratiquement inchangé par rapport à l'année précédente (77 en 2023), témoignant ainsi de la constance et de l'efficacité opérationnelle de la compagnie.

COURS, ÉCOLES ET INSTRUCTIONS

Divers cours ont été suivis au centre d'instruction cantonal de l'OCPPAM à Bernex et au CIF de Richelien à Versoix, totalisant 499 heures d'instructions.

GARDES

Durant l'année écoulée, la compagnie a effectué 83 heures pour les services de garde de préservation, y compris des remplacements pour les communes voisines.

ENTRETIEN

Nettoyages des locaux, entretiens des véhicules et du matériel d'intervention, remplissage de 703 bouteilles d'air comprimé, contrôle annuel des poteaux et bouches d'incendie.

MANIFESTATIONS

- Participation à la fête des Promotions scolaires
- Participation à la manifestation du Bonhomme hiver
- Participation au marché de fin d'année
- Participation à la fête de l'Escalade

FAITS MARQUANTS

- 07.08.2024 : incendie d'appartement à la rue de Genève 18
- 03.09.2024 : incendie de la cure de l'église Saint-François-de-Sales
- 29.09.2024 : intervention à la suite de la rupture d'une canalisation.

COMMENTAIRES

L'effectif au 31 décembre 2024 est de 38 sapeurs, soit légèrement en deçà des directives cantonales qui recommandent un effectif de 39 sapeurs pour le territoire communal. Afin de pallier ce manque d'effectif, une campagne de recrutement intensive lancée au début de l'été 2021 est toujours en cours. Cette campagne a notamment permis d'attirer 4 nouveaux aspirants en 2024.

La convention entre les compagnies de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries, quant aux piquets des chefs d'intervention, a été suspendue.



COMPAGNIE DES SAUVETEURS AUXILIAIRES

ÉTAT-MAJOR DE LA COMPAGNIE

- Chef : Chablais Pascal
- Adjoint : Horlzer Jean-Pierre
- Secrétaire : --
Trésorier : Carromeu
Filippe
- Trésorier suppléant :
Simonnet Florent et
Sax Gaston
- Brigadier cuisine : --
- Brigadier ravitaillement : --
- Brigadier véhicule :
Rego Fernando
- Brigadier matériel :
Toscan Jean
- Brigadier circulation :
Serra Jorge
- Brigadier samaritain :
Iniacio Bernardo

EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Membres actifs : 27
Membres AS : 14

JUBILÉS

- Chablais Pascal : 20 ans
- Simonnet Florent : 20 ans
- Scatarzzini Gianreto :
15 ans
- Inacio Bernardo : 10 ans
- Magahles Alvaro : 10 ans
- Perreira Paulo : 10 ans
- Da Silva Adériti : 5 ans
- Vierra Victor : 5 ans



ASSEMBLÉE DU COMITÉ DE LA COMPAGNIE

Le comité s'est réuni à 12 reprises durant l'année 2024.

ASSEMBLÉE DE LA FÉDÉRATION DES SAUVETEURS AUXILIAIRES

Le chef et son adjoint ont participé à 2 réunions de la fédération, 1 assemblée générale de la fédération ainsi qu'à 6 ateliers de travail.

ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE

Sécurité

- Mai : Marathon de Genève
- Juin : sécurité du cortège des promotions
- Décembre : sécurité du cortège de l'Escalade

Manifestation

- Décembre : préparation de la soupe de la fête de l'Escalade

Exercices – contrôle du matériel

- Mars : nettoyage des locaux et contrôle du matériel
- Mai : exercice sapeurs-pompiers – sauveteurs auxiliaires en présence des autorités de la commune
- Septembre : exercice pompiers – sauveteurs auxiliaires
- Octobre : nettoyage des locaux et contrôle du matériel
- Novembre : exercice sapeurs-pompiers – sauveteurs auxiliaires

Divers

- Mars : Assemblée générale de la compagnie
- Avril : sécurité du tour de Romandie
- Mai : sécurité du cortège du 275^{ème} anniversaire des Vieux-Grenadiers
- Juin : sécurité de la fête du 1^{er} juin au Port Noir
- Octobre : sécurité du Run Air Lancy
- Novembre : sécurité des 20 km de Genève
- Décembre : sécurité du cortège de l'Escalade en ville de Genève

Alarme

- Septembre : la compagnie a été alarmée suite à la demande des pompiers de Thônex lors de la rupture d'une canalisation

Premiers secours

- Octobre-novembre : certains membres de la compagnie ont participé à un cours 1^{er} secours / BLS

PROTECTION CIVILE ORPC VOIRONS

L'ORPC Voirons regroupe cinq communes :

Chêne-Bourg, Jussy, Presinge, Puplinge et Thônex.

L'office intercommunal situé à Thônex est dirigé par :

- M. Thierry Clot, Commandant ORPC
- Suppléant Commandant : M. Michaël Mendes

M^{me} Anne-Christel Duret assure la gestion de l'office intercommunal.

M^{me} Beatriz de Candolle, membre du Conseil administratif et représentante de la commune de Chêne-Bourg, préside la commission intercommunale de l'ORPC Voirons.

Les activités de l'organisation régionale de protection civile Voirons se sont déroulées conformément aux instructions de l'OCPPAM et au budget.

ACTIVITÉS

Les tâches suivantes ont été accomplies :

- L'information des chefs de domaines ;
- L'entretien du matériel et des constructions ;
- Le maintien du lien avec le DOP (détachement des opérations) ;
- La planification des activités et du personnel de chaque service ;
- Les contrôles périodiques des abris, des constructions et du matériel ;
- La gestion de l'entraînement et de l'instruction de chaque astreint au travers des cours de répétition ;
- Les services à la population durant les activités en faveur de la collectivité.

COURS DE RÉPÉTITION

L'ORPC Voirons a organisé 6 cours de répétition et 3 séances d'état-major. Il a engagé au total 159 astreints, ce qui totalise 389 jours de cours durant l'année 2024.

INTERVENTION EN FAVEUR DE LA COLLECTIVITÉ

L'ORPC Voirons a engagé 16 astreints pour le Marathon de Genève, 6 astreints pour le demi-marathon de Jussy et 8 astreints pour les portes ouvertes du centre de formation de Lullier.

LIBÉRATIONS

Le 31 décembre, il a été procédé à la libération de la classe d'âge 1991. Ainsi, 14 soldats ont été libérés de leur obligation de servir dans la protection civile, dont les deux soldats restants du domaine PBC (protection des biens culturels). Le chef de domaine PBC n'a donc plus de personnel.

ENVIRONNEMENT ET DOMAINE PUBLIC

COMMUNAL

L'année 2024 a vu l'arrivée de la limitation de la propagation du moustique tigre avec le traitement de l'ensemble des caniveaux (580 bouches) et descente d'eaux pluviales des bâtiments communaux.

L'optimisation des arrosages automatiques sur le territoire communal a aussi été un point important cette année, tout comme l'installation d'une station relais sur le bâtiment sis rue François-Perréard 2 afin d'assurer une gestion optimale de l'eau d'arrosage.

Le remplacement des bacs de fleurs sur une partie du territoire a aussi été effectué cette année.

PRÉPARATION DES DIVERSES FÊTES ET MANIFESTATIONS COMMUNALES

- Marché de fin d'année
- Fête de l'Escalade
- Fête des promotions
- Fêtes des voisins
- Fête de la musique
- Opération Transat dans le parc Floraire
- Fête du bonhomme hiver
- Marathon de Genève avec un point relais et un poste de ravitaillement sur la commune
- Mise en place des sapins et décorations de Noël

ENTRETIEN COURANT

Comme les années précédentes, du mois d'avril au mois de septembre, un horaire particulier a été mis en place pour l'entretien des espaces publics. Durant cette période, un collaborateur désigné selon un tournus hebdomadaire commençait son travail à 5h30, de façon à vider les corbeilles des arrêts TPG (tram et bus) et des parcs et à nettoyer les parcs avant la reprise des activités. Le service de l'environnement et du domaine public communal, chargé de l'entretien de l'ensemble du réseau routier, des places, des parcs, du cimetière et des terrains de jeux, a poursuivi ses activités, notamment :

- Entretien des espaces publics : parc Floraire (avec le suivi des rocailles), parc Dechevrens, place Favre, Voie verte
- Jardins de la tour, parc de l'Ancienne Mairie, avenue de Thônex, rue Peillonex, rue Antoine-Floquet, parcs Mirany et Gautier
- Nettoyage des nichoirs à mésanges et chouettes
- Décoration florale des massifs et des bacs :

Pour l'été	4'100 plantes
Pour l'automne	2'950 plantes 1'200 bulbes
Sur la façade de la mairie et sur les fontaines	25 chrysanthèmes cascades
soit pour l'année 8'275 plantes	

- Remise en état des quartiers du cimetière
- Plantation d'arbres fruitiers sur la parcelle du cimetière
- Plantation d'arbres sur la rue Peillonex
- Plantation d'un arbre dans le préau de l'école du Plateau
- Récupération et replantations de deux arbres suite à la démolition du giratoire route Jussy / chemin de la Gravière
- Suivi de chantier de la redynamisation de la Place Favre
- Suivi de formation de l'apprentie qui a terminé sa 2^e année avec succès
- Entretien du patrimoine arboré de la commune
- Déneigement de l'ensemble du territoire durant la période hivernale
- Suivi des projets de l'aménagement paysager de la place de la gare et de la rue François-Perréard
- Suivi d'aménagements paysagers du parc de la Micheline

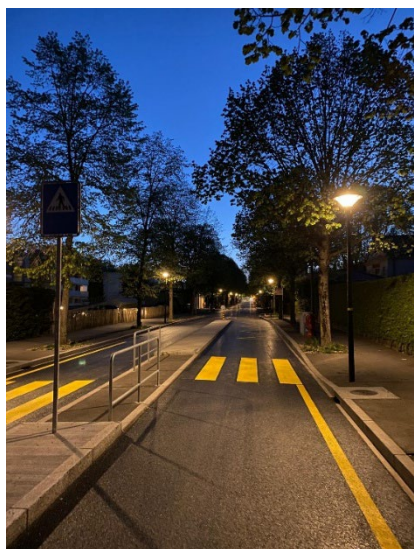
TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL



RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE BEL-AIR

Les derniers travaux de génie civil de l'avenue de Bel-Air ont été terminés en février 2024, permettant ainsi la pose de tous les enrobés phono-absorbants durant les vacances d'avril. Les marquages définitifs ont été réalisés pendant l'été.

Il restera au printemps 2025 encore deux endroits spécifiques à réaliser, d'une part le carrefour chemin de la Mousse/avenue de Bel-Air et d'autre part la zone devant la station essence Migrol (au niveau de la rue Dr-Georges-Audéoud). Les déviations des bus mises en place pour exécuter les travaux sur l'avenue Baud et le chemin de la Gravière ont en effet empêché la réalisation simultanée de ces deux zones.



TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE FAVRE

Les travaux de réaménagement de la place Favre ont débuté mi-avril et se sont achevés début juin.

Pour rappel, le projet, qui a été voté en commission d'aménagement du territoire, consistait à redynamiser cet espace afin d'y recréer un lieu davantage convivial. Ainsi, deux terrains de pétanque et une petite terrasse mise à disposition de la buvette ont été réalisés. Un nouvel éclairage type guirlande a été créé. Le tourniquet doté d'un nouveau sol souple a été déplacé au niveau du parc Dechevrens. Trois nouveaux jeux d'équilibre en bois pour enfants sont venus compléter ce nouvel aménagement.





MOUSSE-GRAVIÈRE-JUSSY

Les travaux d'aménagement du chemin de la Mousse, de la route de Jussy et du chemin de la Gravière, réalisés conjointement avec la commune de Thônex et démarrés en août 2020, se sont poursuivis en 2021 et 2022. Ils ont été suspendus jusqu'à l'automne 2024 afin d'éviter que des aménagements nouvellement réalisés ne soient endommagés par les modifications qu'induisaient les constructions des futurs bâtiments privés.

Pour mémoire, l'objectif de ces travaux consistait en la requalification et la restructuration de l'ensemble des trottoirs et des voies cyclables tout en intégrant la mise en sens unique d'une voie de bus en site propre. Au niveau paysager, des arbres ont été replantés et les fosses redimensionnées pour répondre aux normes actuelles.

Ainsi, en octobre 2024, les aménagements routiers de la route de Jussy situés entre le giratoire du chemin de la Gravière et le chemin du Chablais ont repris et se sont achevés en novembre 2024.

DIVERS

CHANGEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DU PARC GAUTIER

L'éclairage vieillissant du parc Gautier, avec un système d'ampoule à mercure très énergivore, a été remplacé par six nouveaux mâts dotés d'ampoules LED avec variateur d'intensité intégré afin de pouvoir moduler l'éclairage pour éviter de perturber la petite faune du parc.



POMPE À VÉLO PLACE DE LA GARE

Une pompe à vélo en libre-service a été installée sur la place de la Gare, au niveau du couvert de la vélostation et à proximité de la Voie verte.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

LE PATRIMOINE ADMINISTRATIF

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

- 23, Floraire (local voirie et protection civile)
- 13, Gothard (bâtiment communal)
- 46, Petit-Senn (mairie)
- 50, Petit-Senn (chalet Floraire)

ÉCOLES

- 31-33, Bel-Air (école du Plateau)
- 35, Bel-Air (pavillon scolaire)
- 35, Bel-Air (école de Haller)
- 11, Floraire (école Floraire)
- 1, Grison (école Favre)
- 13, Petit-Senn (école Petit-Senn)

AUTRES BÂTIMENTS

- 11, Bel-Air (maison du garde-barrière)
- 6-8, Dechevrens (parascolaire et ludothèque)
- 75, Genève (IEPA)
- 6, Grison (salle communale Point Favre)
- 35, Peillonex (crèche)
- 2, Perréard (pompiers, immeuble et Maison de quartiers Le Spot)
- 50 bis, Petit-Senn (dépendance Floraire)
- 3, Sous-Moulin (crèche Mauresque)

LE PATRIMOINE FINANCIER

BÂTIMENTS

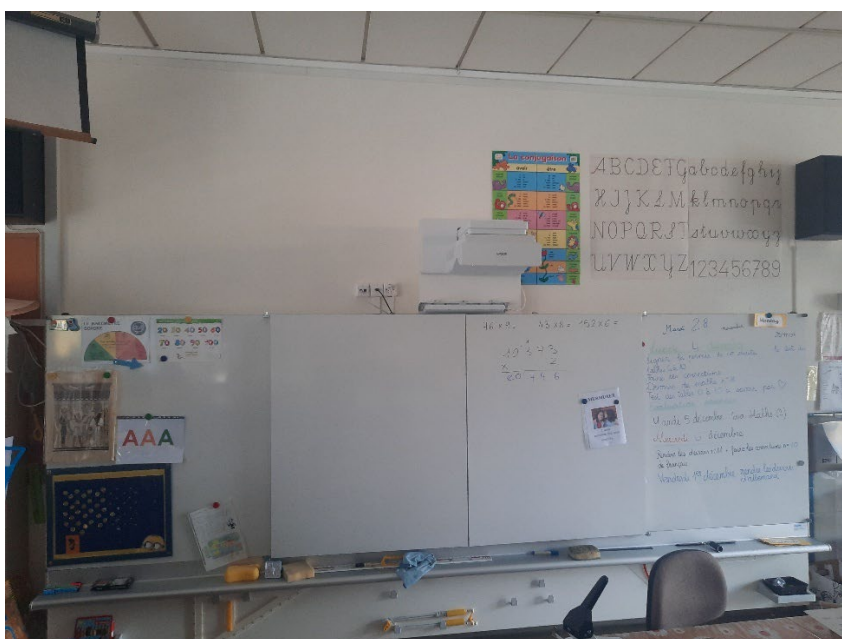
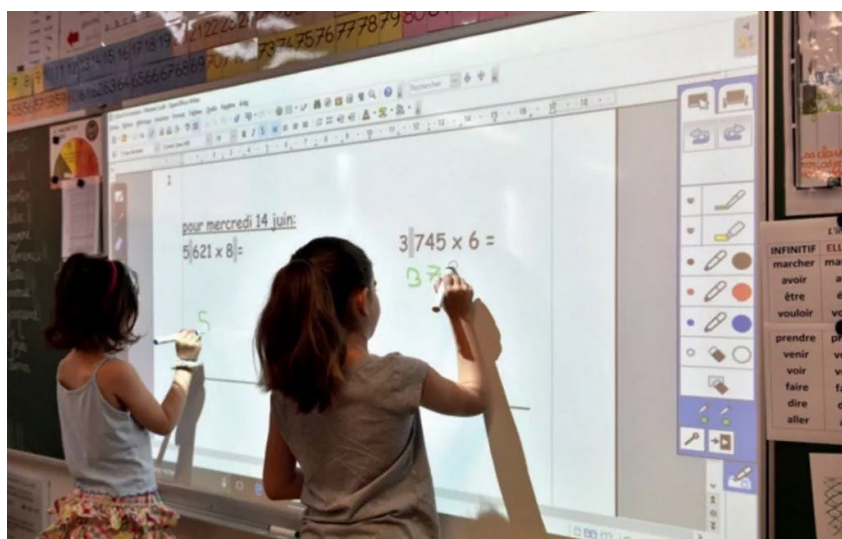
- 4, Bel-Air / 5, Dechevrens (immeuble)
- 5, place de la Gare (ancienne gare)
- 11, Gothard (immeuble)
- 9-11, Gravière (immeuble)
- 3, Grison (immeuble)

POSE DE TABLEAUX BLANCS INTERACTIFS DANS TOUTES LES ÉCOLES PRIMAIRES

Les tableaux blancs interactifs (TBI) sont des outils mis en place dans les écoles dans le but de remplacer les anciens tableaux noirs et rétroprojecteurs. Le TBI permet d'afficher l'écran d'un ordinateur sur une surface à l'aide d'un vidéoprojecteur interactif ou il est possible d'agir avec l'aide d'un pointeur ou un stylet comme sur une tablette.

Sur les 48 classes que comptent nos écoles primaires, seules 10 bénéficiaient déjà d'un TBI. Par conséquent, le Conseil administratif a décidé d'accélérer l'équipement des autres 38 classes.

En 2024, 20 classes ont pu être équipées d'un TBI et le solde sera installé courant 2025.



AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DU PRÉAU DE L'ÉCOLE PLACE-FAVRE



Préau de l'école Place-Favre, détail de la charpente en bois

Les travaux de réaménagement du préau de l'école Place-Favre, débutés en juillet 2024, se sont achevés en fin d'année. Les enfants vont désormais pouvoir profiter d'un tout nouvel espace composé d'un préau couvert et d'un îlot de fraîcheur végétalisé bienvenu lors des mois les plus chauds.

La commune a voulu exprimer dans ce projet d'aménagement son exemplarité en matière de développement durable et le transmettre aux générations futures. Ainsi, la toiture du préau couvert composé de panneaux solaires photovoltaïques de fabrication européenne alimente en électricité les espaces communs de l'école. Un écran a par ailleurs été placé dans le hall de l'école afin de permettre aux élèves et à leurs enseignants de suivre en temps réel la production d'électricité des panneaux.

La structure du couvert est constituée de bois massif issu des forêts suisses et le sol en enrobé bitumineux a été remplacé par des pavés filtrants, issus de « matériaux de réemploi », afin de permettre aux eaux de ruissellement de s'infiltrer dans le sol.

L'îlot de fraîcheur jouera également un rôle pédagogique auprès des enfants puisque plusieurs bacs potagers leur sont dédiés. Il est par ailleurs prévu de faire participer les élèves de l'école Place-Favre à de petits ateliers en lien avec ce projet d'aménagement pour les sensibiliser à la protection de l'environnement.



École Place-Favre : vue des panneaux solaires constituant la toiture du préau couvert

AMÉNAGEMENT DE LOCAUX POUR LE PARASCOLAIRE DANS LES COMBLES DE L'ÉCOLE DU PLATEAU



La croissance toujours plus importante du nombre d'enfants inscrits au parascolaire nécessite la mise à disposition de nouveaux locaux pour les accueillir dans de bonnes conditions. Le Conseil administratif, conscient de cette problématique, a estimé que les combles de l'école du Plateau, actuellement désaffectées, offraient une opportunité intéressante pour la création de locaux permettant l'accueil d'une cinquantaine d'enfants et de leurs encadrants.

Le projet vise donc à la transformation des combles afin d'y aménager une grande salle d'accueil pour les enfants, aux dimensions d'une salle de classe, une salle de repos, une cuisine et un espace sanitaire. La transformation permettra également la mise en conformité énergétique du bâtiment avec un standard « THPE rénovation ».

Le crédit de construction pour cet aménagement a été voté et accepté par le Conseil municipal en 2024. Le chantier devrait s'ouvrir 1^{er} semestre 2025.

RÉNOVATION DE L'IMMEUBLE RUE DU GOTHARD 11

Les travaux de rénovation de l'immeuble rue du Gothard 11 ont pris fin en septembre et les trois appartements de typologies différentes dans les étages ont pu être loués rapidement, le rez-de-chaussée restant dévolu aux activités de restauration.

La rénovation a respecté les éléments patrimoniaux de cet édifice, celui-ci ayant été inscrit à l'inventaire en novembre 2022 avec les concours du Conseil administratif et du service des monuments et des sites.



Gothard 11, zone jour appartement duplex 3^e étage et combles

DÉVELOPPEMENT DURABLE

CITÉ DE L'ÉNERGIE

La commune poursuit ses efforts en termes de développement durable en tenant compte dans chaque action des préconisations définies dans le programme Cité de l'énergie. Le processus de l'audit débutera dès 2025 et le renouvellement de la certification interviendra en 2026.

Dans ce cadre, le service est sur le point de finaliser, avec l'aide d'un mandataire spécialisé, une mise à jour complète du plan directeur des énergies afin de définir les orientations de la politique énergétique communale pour atteindre les objectifs énergétiques cantonaux aux horizons 2030 et 2050 et de répondre à l'urgence climatique.

ACTIONS SIG ÉCO 21 COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

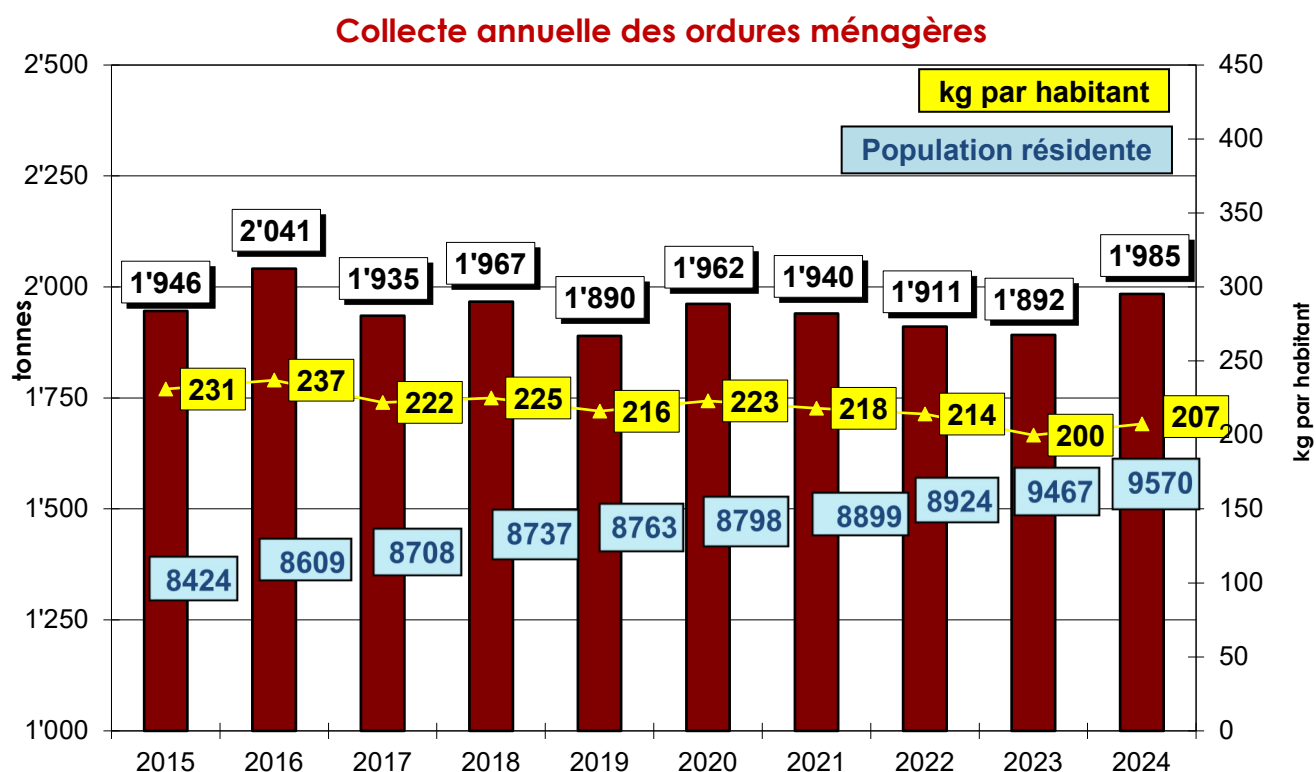
Une opération de sensibilisation au tri des déchets a été organisée sur le site de l'écopoint du Plateau en octobre 2024. Avec le concours de la commune, des conseillers SIG sont allés à la rencontre des habitants pour leur dispenser des conseils sur les bonnes pratiques de tri des déchets. Une trentaine d'échanges ont eu lieu avec des usagers de l'écopoint et des passants venant des maisons avoisinantes. Plusieurs petites poubelles vertes ont été distribuées, à cette occasion, pour permettre aux habitants de trier leurs déchets organiques.



COLLECTE DES DÉCHETS

COLLECTE ANNUELLE DES ORDURES MÉNAGÈRES

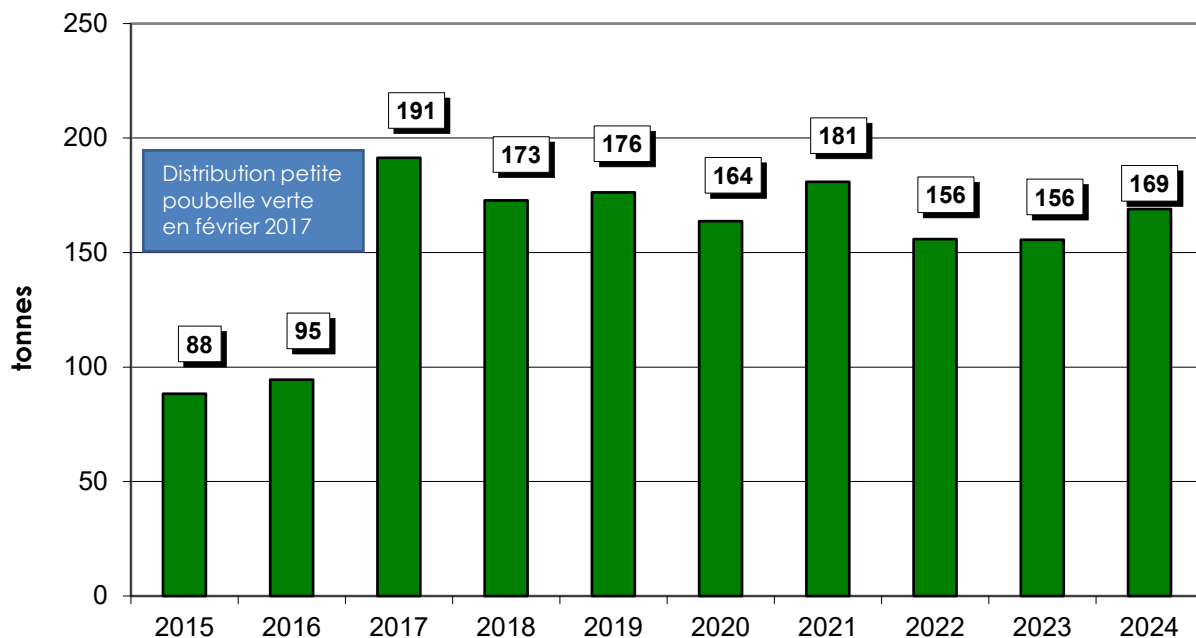
Le volume des ordures ménagères a augmenté de 93 tonnes par rapport à 2023 (5 % supplémentaire). L'augmentation s'explique, en partie, par l'accroissement de la population dû au développement urbain important de la commune ; cependant, le graphique met également en évidence une légère augmentation des volumes de déchets par habitant. Cette tendance s'explique principalement par les nouvelles corbeilles publiques aménagées à la place de la Gare, qui étaient jusqu'alors comptabilisées dans les balayures de route.



COLLECTE ANNUELLE DES DÉCHETS DE CUISINE

En 2024, le volume de déchets de cuisine a augmenté de 8.5 % par rapport à 2023, donc à un taux plus important que le nombre d'habitants. Cette tendance est encourageante et nous espérons qu'elle se poursuivra en 2025.

Collecte annuelle des déchets de cuisine



COLLECTE ANNUELLE DES DÉCHETS DE JARDIN, VERRE ET PAPIER

La collecte des déchets de jardin a augmenté de 15 % (43 tonnes) par rapport à 2023, en raison d'une année particulièrement favorable au niveau de la météo (pluie et soleil abondants).

La collecte du verre et du papier est relativement stable depuis 3 ans.

Pour le papier il est encore à noter qu'en 2024 la commune a pu bénéficier d'une rétrocession d'un montant de Fr. 5'934.-, ce qui n'était pas le cas en 2023, où la commune a dû payer Fr. 10'075.- pour la collecte ; cela représente un gain de Fr. 16'000.- par rapport à l'année précédente en faveur de la commune.





DICASTÈRES DE M. PHILIPPE MOSER

ÉTAT CIVIL

L'état civil a pour mission d'enregistrer tous les événements marquant le parcours de vie d'une personne, de sa naissance à son décès, dans le registre fédéral informatisé de l'état civil.

Afin de répondre aux exigences légales et d'offrir des prestations plus étendues à leurs citoyens, les communes de Chêne-Bourg, Thônex et Veyrier sont regroupées pour former l'arrondissement de l'état civil Chêne-Bourg – Thônex – Veyrier.

NATURALISATIONS

DEMANDES DE NATURALISATION

En 2024, l'office a reçu 219 dossiers de demande de naturalisation pour les communes de l'arrondissement.

PRÉAVIS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Durant l'année 2024, le Conseil administratif a préavisé favorablement 30 dossiers de candidature à la nationalité suisse. Il a personnellement reçu les 24 candidats âgés de plus de 25 ans concernés par la commune de Chêne-Bourg.

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS D'ÉTAT CIVIL SURVENUS DANS L'ARRONDISSEMENT

Naissances		1
Reconnaisances		85
Déclarations de l'autorité parentale conjointe		83
Déclarations de nom		29
Célébrations de mariages		129
Commune de Chêne-Bourg	112	
Commune de Thônex	7	
Commune de Veyrier	10	
Décès		507
Commune de Chêne-Bourg	21	
Commune de Thônex	373	
Commune de Veyrier	111	
Inscriptions de mandats pour cause d'incapacité		26

DEMANDES D'ACTES D'ÉTAT CIVIL

Les actes servent à prouver un événement d'état civil (naissance, reconnaissance d'enfant, mariage, décès, etc.), ou à prouver l'état civil/statut familial d'une personne (acte d'origine, certificat individuel d'état civil, certificat de famille, certificat relatif à l'état de famille enregistré, etc.)

Sur demande de particuliers, l'office a délivré 2'135 actes durant l'année, toutes catégories confondues.

INFORMATIONS SUR LES FORMALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL

Sur le site de la Confédération :



COHÉSION SOCIALE

Le service de la cohésion sociale œuvre afin de développer et renforcer la solidarité et la proximité au sein de la commune.

Il contribue à la définition et à la concrétisation des orientations stratégiques du Conseiller administratif et du Conseil administratif. Il coordonne, propose et soutient des activités en lien avec la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, et les aînés. Il offre également un appui social individuel et gère des subventions sociales ponctuelles, pour des actions communautaires locales et pour la solidarité internationale. Il participe à des projets transversaux tels que les promotions scolaires et organise différentes manifestations dont le marché hebdomadaire, la fête du printemps et le marché de fin d'année, un voyage et une sortie pour les aînés ainsi que le repas de Noël solidaire.

PETITE ENFANCE

Au deuxième semestre 2024, la gouvernance des jardins d'enfants de la commune a été confiée à pop et poppa, tout comme les crèches l'année précédente. Cette organisation a permis de mieux coordonner la gestion des institutions de la petite enfance, faciliter les inscriptions et créer des interactions entre les différents partenaires. Les inscriptions se font donc dorénavant uniquement via le site internet de pop e poppa.

Les places des structures de la petite enfance sont attribuées en priorité aux enfants résidant à Chêne-Bourg et dont les parents travaillent.

Il y a 59 places d'accueil à plein temps au sein de la crèche de Peillonex, 40 sur le site de la Villa Mauresque. Du côté des jardins d'enfants, ce sont 30 places d'accueil au P'tit Eden, et 16 au Polichinelle.

De plus, la commune a un partenariat avec l'association Koala, qui organise les placements d'enfants auprès d'accueillantes familiales.

En 2024, la commune a octroyé un total de Fr. 4'376'074.- de subventions pour le secteur de la petite enfance.

CRÈCHES : SITE DE PEILLONNEX ET VILLA MAURESQUE

Peillonex : 35A, rue Peillonex, peillonex@popepoppa.ch

Villa Mauresque, route de Sous-Moulin 3, villamauresque@popepoppa.ch

ÉVEIL CULTUREL

En matière d'éveil culturel, les crèches ont développé de nouveaux projets en 2024 :

Grâce aux siestes musicales du Grand Théâtre de Genève, 15 enfants de la Villa Mauresque âgés de 4 mois à 2 ans se sont rendus au grand foyer pour faire la sieste pendant un concert de violoncelle.

Durant la dernière semaine de janvier 2024, les enfants ont également eu le bonheur d'assister au sein de la crèche aux projections du Mini Black Movie, festival de cinéma indépendant pour les enfants de 2 à 6 ans. La nouveauté de 2024 a été d'organiser des séances en fin de journée avec les parents. Le succès a été au rendez-vous puisque 114 personnes y ont assisté en 5 soirées.

Les différents groupes d'âge des deux établissements se rendent régulièrement à la Maison de la Créativité, dont l'approche correspond au projet pédagogique qu'ils mettent en œuvre chaque jour.

L'exploration d'expositions éphémères à Plan-les-Ouates et des découvertes culturelles pensées spécialement pour éveiller la curiosité des plus jeunes ont également été proposées aux enfants du site de Peillonex.

PARTENAIRES

Les établissements poursuivent une étroite collaboration avec les différents réseaux externes pour offrir un accompagnement de qualité aux enfants et à leurs familles, ainsi qu'avec la commune qui contribue activement à l'évolution et au dynamisme des structures.

ALIMENTATION

Les crèches de la commune poursuivent leur réflexion entamée sur l'alimentation et sont désormais labellisées Fourchette Verte.

Les cuisiniers sélectionnent avec soin des produits biologiques du terroir en étroite collaboration avec des producteurs locaux et adaptent leurs recettes pour éveiller les papilles des tout-petits tout en respectant leurs besoins nutritionnels.

POTAGER

Le site de la Mauresque a la chance de bénéficier d'un jardin que les enfants investissent chaque jour pour y jouer et jardiner.

Grâce aux bacs mis à disposition par la commune de Chêne-Bourg, les enfants du site de Peillonex ont également découvert les joies du jardinage. Semer, arroser, observer la croissance des plantes et récolter ont été des expériences fascinantes, leur permettant de développer patience et émerveillement face à la nature.

TRAVAUX DE RÉNOVATION

Grâce à l'intervention de la commune de Chêne-Bourg, la salle des 2-3 ans de la Villa Mauresque a été rénovée :

un nouveau sol a apporté une grande amélioration acoustique et un rafraîchissement des peintures embellit à présent les journées.

JARDINS D'ENFANTS : SITE DU P'TIT EDEN ET DE POLICHINELLE

P'tit Eden : rue Peillonex 37, ptiteden@popepoppa.ch – 022 349.25.68

Polichinelle : route de Sous-Moulin 11, polichinelle@popepoppa.ch

ÉVEIL

Les jardins d'enfants proposent diverses activités et ateliers, notamment des jeux symboliques et d'imitation, un éveil sensoriel à travers la musique et le chant, et des activités manuelles. Les enfants développent leur psychomotricité, leur langage et leurs compétences affectives. Des activités de cuisine ont lieu plusieurs fois par an ainsi que des collaborations avec la Maison de quartiers de Chêne-Bourg et la ludothèque des Diablotins. Au sein du P'tit Eden, le projet interne « projet échanges » permet aux enfants des deux groupes d'âge de se rencontrer et de découvrir de nouveaux environnements, tout en assurant leur sécurité affective.

KOALA

Association Koala – route de Mon-Idee 47, 1226 Thônex, 022 349.30.66, www.koala-ge.ch

L'association Koala organise les placements d'enfants de 4 mois à 12 ans auprès d'accueillantes familiales de jour indépendantes, autorisées par le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) sur le secteur de la région Arve et Lac. Elle participe également au recrutement des accueillantes familiales.

Durant l'année 2024, 25 placements, soit 19 jeunes enfants (dont 4 de moins de 18 mois) de la commune de Chêne-Bourg, ont été effectués de manière fixe ou occasionnelle par les coordinatrices auprès de 8 accueillantes familiales en fonction à Chêne-Bourg et dans les communes avoisinantes.

Le travail d'utilité publique des accueillantes familiales a été également reconnu et récompensé par les communes de la région Arve et Lac par la remise d'une prime de fidélité.

L'association Koala a besoin chaque année de nouvelles accueillantes afin de pouvoir répondre aux demandes des parents toujours en augmentation. Elle ne pourrait pas fonctionner sans l'appui financier et le soutien des communes de la région Arve et Lac.

La participation financière de la commune de Chêne-Bourg pour 2024 s'est élevée à Fr. 42'852.-, correspondant au montant total de la subvention et des primes de fidélité pour les accueillantes familiales.

ÉCOLES ET ENFANCE

ÉCOLES

Depuis la rentrée scolaire 2024, Mme Maud Ulmann-Cagnat a repris la direction des quatre écoles de la commune.

Les effectifs à fin décembre 2024 étaient de 767 élèves, dont 363 à De-Haller, 81 à Place-Favre, 280 à Petit-Senn et 43 à Floraire. Ce même bâtiment abrite également une classe d'intégration (CLI) de 12 élèves.

Différentes activités ont été organisées en partenariat entre les écoles et la commune. Ainsi, une rencontre a eu lieu entre le maire et des délégués des élèves de 7P et 8P en juin 2024. Ces derniers ont découvert la salle du Conseil municipal et appris les fonctions des différents services de la mairie. Ils ont également pu transmettre au maire leurs souhaits d'aménagement des préaux d'école.

Au mois de décembre, des élèves des écoles Place-Favre et Petit-Senn sont venus chanter l'Escalade sur le parvis de la mairie pour les Conseillers administratifs.

Pour les fêtes de Noël, et grâce au concours du service de l'environnement et du domaine public, chaque élève a reçu un cornet rempli de friandises offertes par la commune.

RESTAURANTS SCOLAIRES ET PARASCOLAIRE

En 2024, 57'748 repas ont été servis pour les enfants accueillis quotidiennement dans les trois réfectoires en activité (écoles De-Haller, Place-Favre et Floraire).

Le prix du repas est de Fr. 7.50.- et la commune intervient pour soutenir les familles plus vulnérables.

Le partenariat entre le GIAP et la commune a été renforcé afin que les enfants puissent pleinement profiter des infrastructures mises à leur disposition.

ORGANISATION DES RÉFECTOIRES

Un changement important a été mis en place à la rentrée scolaire 2024-2025 avec la prise en charge du service des repas par Kidelis, le fournisseur des repas de midi.

FRÉQUENTATION ET ENCADREMENT

Actuellement, 439 enfants sont inscrits dans les différents lieux parascolaires de Chêne-Bourg. Depuis la rentrée 2024-2025, la moyenne d'enfants accueillis quotidiennement est de 385 enfants à midi et de 167 pour les activités surveillées de 16h00. Pour assurer leur encadrement, 34 animateurs sont présents durant le repas de midi et 20 après 16h00.

RÉFLEXIONS AUTOUR DES GOÛTERS

Sous l'impulsion de l'Association des parents d'élèves, des discussions seront prochainement menées afin de diversifier les goûters proposés aux enfants. L'objectif est de maintenir un équilibre entre nutrition et plaisir, en intégrant à la fois des goûters équilibrés et des moments festifs avec des « goûters plaisirs » lors de célébrations et événements ponctuels.

COLLABORATION ENTRE LE PARASCOLAIRE ET L'ÉCOLE

Enfin, la collaboration étroite avec l'école permet d'identifier rapidement les situations sensibles entre enfants et de mettre en place les outils nécessaires pour les traiter efficacement. Cette synergie contribue à offrir un cadre sécurisé et bienveillant aux élèves.

Grâce à l'engagement de tous les acteurs impliqués, le parascolaire de Chêne-Bourg continue d'évoluer pour répondre au mieux aux besoins des enfants et de leurs familles.

Au mois de juin, un menu spécial « saucisses-frites-salades » a été offert par la commune aux enfants du parascolaire.

SANT'ESCALADE

En collaboration avec le DIP, la commune a financé l'inscription de 62 élèves à la course de l'Escalade.

LUDOTHÈQUE LES DIABLOTINS

Une collaboration régulière a été développée avec la ludothèque « Les Diablotins », offrant aux enfants un univers riche en découvertes ludiques et éducatives avec des visites bimensuelles.

Durant l'année 2024, la ludothèque a connu un taux de fréquentation en hausse constante.

Forte de ses 198 membres, les après-midis d'ouverture au public sont animées.

Deux bénévoles sont venus renforcer l'équipe de base et leur contribution est précieuse.

Un spectacle de marionnettes a clôturé l'année 2024, à l'occasion duquel, le Père Noël a distribué des friandises aux enfants.

Leur porte est toujours ouverte à toute personne désirant intégrer l'équipe des bénévoles ; toute aide, même ponctuelle ou irrégulière, est la bienvenue.

PROMOTIONS SCOLAIRES

En 2024, la fête des promotions s'est déroulée sur deux jours, le vendredi 28 et le samedi 29 juin. Les enfants des quatre écoles ont pu profiter le vendredi de jeux et animations dans les préaux toute la journée. Le samedi, le grand cortège s'est déplacé de l'école De-Haller à la place Favre, accompagné de musiciens. Les festivités se sont ensuite poursuivies sur la place.

Une alerte météo et un arrêté du Conseil d'État ont cependant mis un terme à la manifestation à 14h00 le samedi, pour des raisons de sécurité. L'absence de près de 20 % des effectifs scolaires le samedi, pour le défilé, a été enregistrée, comparativement à l'année précédente où les promotions s'étaient déroulées sur une seule journée.

La cérémonie des 8P s'est déroulée le 28 juin au soir.



LE SPOT – MAISON DE QUARTIERS DE CHÊNE-BOURG

Rue François-Perréard 2

La Maison de quartiers de Chêne-Bourg propose de multiples activités et met sur pied divers projets adaptés aux besoins des quartiers et de leurs habitants de tous âges, tels que des accueils libres, des animations, des cours, des ateliers, des sorties, des repas intergénérationnels et des spectacles.

Le Spot collabore régulièrement avec la commune et les autres partenaires du quartier, notamment les TSHM, les écoles et l'Association des parents d'élèves. Il a également accueilli plusieurs stagiaires durant l'année.

En 2024, la participation financière communale s'est élevée à Fr. 138'400.- pour le fonctionnement, à quoi s'ajoutent Fr. 9'786.- de subvention pour l'achat de matériel.

Tous les événements et activités du Spot :



JEUNESSE

TSHM

Avec la collaboration des Travailleurs sociaux hors murs (TSHM) Chêne & Co, la commune soutient les jeunes par des actions de proximité ciblées sur les problématiques que cette population rencontre. La maison du garde-barrière ainsi que son annexe constituent l'antenne régionale des TSHM. Ce lieu s'est ancré pleinement au cœur de la nouvelle centralité urbaine de Chêne-Bourg et constitue désormais un « phare » pour la jeunesse.

L'année 2024 a été marquée par la mise sur pieds de permanences désendettement tous les premiers mercredis du mois de 16h00 à 18h00. Cette action est le fruit d'un partenariat entre la Fondation genevoise de Désendettement (FgD) et le service de la cohésion sociale de la commune. Elle permet d'apporter des solutions concrètes à des situations d'endettement qui sont un frein important pour accéder notamment au logement ou à l'emploi. Ces permanences s'inscrivent dans la continuité des permanences traditionnelles et des permanences impôts en collaboration avec l'Administration fiscale cantonale (AFC).

Cette dynamique a permis de renforcer les liens avec la jeunesse et de construire des réponses sur mesure pour répondre aux défis que celle-ci doit relever.

Dans ce sens, en 2024, les TSHM ont réalisé :

- 258 entretiens individuels ;
- 39 suivis individuels.

Ainsi :

- 27 jeunes ont bénéficié d'une aide administrative ;
- 13 jeunes ont repris une activité ou une formation ;
- 8 ateliers spécifiques en lien avec la gestion administrative ont été mis en place en partenariat avec le service de la cohésion sociale et l'association Autonomia ;
- 7 jeunes rencontrant des difficultés d'ordres psychologiques (détresse, idées noires, mal-être, harcèlement, etc.) ont été orientés ;
- 4 jeunes ont été accompagnés vers l'accès à un logement notamment avec Le CausE, qui se situe à la place de la gare ;
- 50 permanences collectives de 16h00 à 19h30 ont été tenues les mercredis avec une fréquentation moyenne de 22 jeunes ;
- 35 jeunes ont bénéficié de la campagne de sensibilisation « Mes impôts ? Je gère ! » en collaboration avec l'AFC ;
- 117 jeunes de la commune de Chêne-Bourg âgés de 15 à 20 ans ont pris part aux activités transversales.
- 35 activités de loisirs et 3 camps ont été organisés dont un camp de ski avec les 10^e du cycle d'orientation de la Gradelle ;
- 556 élèves de la commune ont été concernés par des ateliers dans les classes du cycle de la Gradelle (présentation du mandat, ateliers violences, atelier prévention, etc.).



« LÂCHE PAS TON POTE »

Les TSHM forment des jeunes au programme « Lâche pas ton pote ». Il s'agit d'un dispositif de prévention et de sensibilisation par les pairs lié aux consommations d'alcool, de cannabis et/ou de substances psychotropes et également d'un dispositif d'insertion pour les jeunes en situation de ruptures scolaires et professionnelles.



STAGE X.P

42 contrats de stage X.P encadrés par les TSHM ont été réalisés pour 652 heures de travail. En effet, la commune a souhaité valoriser la participation des jeunes à la vie communale, leur offrant ainsi une possibilité de travailler sur des événements dans un cadre professionnel tels que l'Opération Transat, la fête de la musique, les promotions, le repas de Noël solidaire, la préparation des sachets de Noël et le soutien des concierges des écoles.

Les TSHM proposent aussi des actions collectives de prévention et d'animation, ainsi que des sorties qui permettent aux jeunes de s'émanciper dans la collectivité.

Attentifs aux évolutions locales, aux dynamiques et aux enjeux, les TSHM adaptent régulièrement leurs modalités d'intervention afin de garder l'équilibre et la souplesse nécessaires à ses quatre grandes lignes d'implantation sur la commune de Chêne-Bourg :

- l'accompagnement éducatif individuel ;
- la prévention et la promotion du bien-être ;
- les actions collectives ;
- le développement de la cohésion sociale au sein du territoire.

AÎNÉS

NONAGÉNAIRES ET CENTENAIRES

Les communiens atteignant 90, 95 et 100 ans sont fêtés par la commune ! Cette année, 27 personnes, dont deux centenaires, ont reçu à cette occasion un présent et les meilleurs vœux du Conseil administratif.

VOYAGE ET SORTIE DES AÎNÉS

Le voyage, organisé du 3 au 8 juin 2024 par la commune a permis à 44 personnes de se rendre au sud de la Corse.

Le 10 octobre 2024, 136 personnes accompagnées par des membres du Conseil administratif et de l'administration communale ont passé la journée aux Rochers-de-Naye.

COLIS DE NOËL

Au mois de décembre, 751 colis de Noël ont été livrés aux personnes âgées de 75 ans et plus.

REPAS DE NOËL SOLIDAIRE

Le 21 décembre, le Point Favre a accueilli le traditionnel repas de Noël solidaire organisé par les autorités de Chêne-Bourg et soutenu par la présence de 25 bénévoles. 257 convives ont eu le plaisir de participer à cette rencontre festive et chaleureuse.

IMMEUBLE AVEC ENCADREMENT POUR PERSONNES ÂGÉES (IEPA)

Rue de Genève 75

La commune de Chêne-Bourg dispose d'un immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA), géré par l'Institution du maintien à domicile (IMAD).

LA PRESTATION D'ENCADREMENT IMAD

La prestation d'encadrement de jour est assurée par une gérante sociale ainsi qu'une intendante sociale. Elle est complétée par une aide de salle à manger. Par ailleurs, une permanence nocturne a lieu toute l'année 7 jours sur 7 entre 19h et 7h.

Pour l'année 2024, les aides individuelles accordées aux locataires, à leur demande, ont porté notamment sur la gestion partielle du budget et du courrier, le traitement de diverses demandes administratives, ainsi que les inscriptions en EMS et les réponses à des besoins pratiques quotidiens.

LES LOCATAIRES : STATISTIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2024

Il y a actuellement 27 locataires présents, ce qui correspond à un taux de remplissage de 90 % ; moyenne d'âge : 84 ans.

AFFAIRES SOCIALES

L'équipe de la cohésion sociale a vu arriver en mars une nouvelle responsable. En juin 2024, une nouvelle assistante sociale est venue renforcer l'équipe afin de répondre aux sollicitations toujours plus nombreuses du service.

Désormais, le service propose deux permanences sociales sans rendez-vous les lundis après-midi et mardis après-midi. Des entretiens planifiés ont lieu du lundi au jeudi.

Les assistantes sociales accompagnent toute personne qui en fait la demande dans différentes démarches administratives, et peuvent délivrer des aides ponctuelles financières, ou proposer une orientation sociale. 581 entretiens sociaux ont été menés, dont 194 nouvelles situations, soit une augmentation par rapport à 2023 de 101 % d'entretiens et 44 % de nouvelles situations.

En complément de l'accompagnement social et en collaboration avec l'association Alternatives Dettes, la commune offre dans le cadre d'une permanence hebdomadaire des conseils dans le domaine du désendettement et propose de l'aide pour le remplissage des déclarations fiscales.

Une écrivaine publique bénévole effectue une permanence tous les mardis après-midi au sein du service de la cohésion sociale.

Une permanence juridique est proposée sur inscription le jeudi en fin de journée, directement auprès de la Mairie.

SOUTIEN AUX HABITANTS

Les assistantes sociales sont amenées à demander des fonds pour aider des personnes rencontrant des difficultés passagères. Les dons ponctuels reçus de la part de fondations s'élèvent à Fr. 65'610.- en 2024. De plus, 170 bons cadeaux de Noël ont été distribués.

La commune soutient également la mobilité douce et offre une subvention pour l'achat de vélos. 45 personnes en ont bénéficié en 2024.

50 abonnements à l'association La Manivelle (bibliothèque d'objets) ont été offerts aux habitants.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Chaque année, la commune de Chêne-Bourg soutient des associations œuvrant dans le domaine social. En 2024, la commune a reçu 65 demandes. La commission de la cohésion sociale a décidé d'allouer les subventions de la manière suivante :

- Solidarité internationale (sur les thèmes du climat, de la production responsable et de l'alimentation) : 19 associations ont été soutenues financièrement pour un montant total de Fr. 144'500.-.
- Actions communautaires locales : 45 associations ont été soutenues financièrement pour un montant total de Fr. 170'000.-.

CENTRE D'ACTION SOCIALE (CAS) DES TROIS-CHÊNE

Chemin de la Gravière 3

Le service de la cohésion sociale poursuit sa collaboration avec le CAS pour les situations individuelles spécifiques nécessitant des prises en charge de frais ponctuelles ou des orientations particulières.

Le CAS des Trois-Chêne est venu en aide à 388 résidents ou familles de Chêne-Bourg (dont 373 avec prestations financières).

Ils ont également mis en place différents ateliers à l'intention des bénéficiaires, dont un groupe de parole (une fois par mois), un atelier « Bienvenue au CAS » (deux fois par mois), un atelier d'écriture et des ateliers « impôts » en début d'année.

TROIS CHÊNE EMPLOI

Rue du Gothard 13

Antenne pour l'emploi des communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, et Thônex.

La structure compte également 10 communes partenaires : Anières, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Jussy, Meinier, Puplinge, Presinge et Vandœuvres.

MISSION DE TROIS CHÊNE EMPLOI

Les communiers font appel aux services de Trois Chêne Emploi de manière volontaire. Ils ont la possibilité de fréquenter la structure régulièrement ou de manière ponctuelle, et de bénéficier d'un suivi adapté à leurs besoins par les conseillères en insertion professionnelle.

Les attentes à l'égard de la structure varient d'une personne à l'autre. Elle aide ses usagers dans la constitution d'un dossier de candidature complet, dans leurs recherches d'emploi et leurs postulations en ligne ou à la préparation aux entretiens d'embauche. Elle les accompagne également dans la construction d'un projet professionnel réaliste et réalisable. Pour ce faire, les conseillères effectuent régulièrement des demandes de fonds auprès de diverses institutions et communes. Ces aides financières ponctuelles ont permis à certains usagers de poursuivre leurs études supérieures, d'effectuer une formation certifiante, un séjour linguistique ou encore d'obtenir un permis professionnel.

De plus, l'équipe attache beaucoup d'importance à entretenir une collaboration étroite avec les employeurs de la région afin de faciliter le processus d'insertion ou de réinsertion des personnes sur le marché du travail.

ACTIVITÉ EN 2024

En 2024, 725 personnes provenant des Trois Chêne et des communes d'Arve et Lac partenaires ont été suivies. Parmi elles, la structure a enregistré 387 nouvelles inscriptions.

D'ailleurs, Trois Chêne Emploi a comptabilisé 296 retours à une activité professionnelle (stages, apprentissages, remplacements, CDD, CDI).

Bien qu'accueillant un public de tous âges, une attention particulière est accordée au suivi des jeunes en recherche d'apprentissage, notamment lors des périodes charnières, et de ceux en rupture scolaire afin de les motiver à s'investir dans un projet de formation.

Cette année encore, Trois Chêne Emploi a pris à cœur d'accueillir des stagiaires. L'une de ses missions étant d'aider les usagers à trouver des stages auprès d'entreprises, il est important à ses yeux de donner également cette opportunité à des jeunes et des adultes en les accueillant au sein de la structure.

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Depuis le 1^{er} octobre 2024, le marché a déménagé de la place Favre à la place de la Gare. En effet, ce lieu a l'avantage de proposer un espace plus grand et plus passant.

Ce marché propose des produits locaux. Il s'est étoffé de nouveaux stands, notamment un poissonnier et une fleuriste.

Il propose également différentes animations. Ainsi, entre avril et juin, l'association Konétoa a tenu un stand proposant aux enfants une aide aux devoirs et un atelier de lecture. D'autres associations telles que l'Association des parents d'élèves, la Manivelle et le Spot ont proposé des animations et présenté leurs activités à la population. La fête du printemps et le marché de fin d'année ont réuni petits et grands dans une ambiance festive.



FONDATION POUR LE LOGEMENT

Présidence de M. Philippe Moser, Maire

La Fondation a été créée en 1977, en vertu de la loi sur les fondations de droit public du 15 novembre 1958, dans le but de mettre à la disposition de la population de Chêne-Bourg des logements confortables à loyers abordables ainsi que des locaux professionnels, commerciaux, artisanaux et d'intérêt général.

LE PATRIMOINE

Le patrimoine de la Fondation est composé de :

- 7 immeubles à loyers libres construits en 1976 situés à l'avenue de Bel-Air 49, 49A, 49B, 49C, 51, 51A, 51B ;
- 3 immeubles à loyers libres construits en 1996 situés à l'avenue de Bel-Air 47A, 47B et 47C ;
- 2 immeubles à loyers libres construits en 1996 situés à la rue Peillonex 35 et 37 ;
- 1 immeuble HLM-LUP construit en 2015 situé à la rue Peillonex 35A.
- 1 immeuble HLM-LUP construit en 2023 situé à l'avenue de Bel-Air 61.

BÂTIMENTS À LOYERS LIBRES

Les bâtiments à loyers libres de l'avenue de Bel-Air 47A à 51B comportent 117 appartements de 2 à 6 pièces représentant 455 pièces, 38 parkings extérieurs, 85 parkings intérieurs, 10 boxes, 2 places pour motos, pour un état locatif de Fr. 1'896'788.-.

Les bâtiments à loyers libres de la rue Peillonex 35 et 37 comportent 30 appartements de 2.5 à 5 pièces représentant 118.5 pièces, 5 arcades d'une surface totale de 378 m², un garage souterrain de 50 places, pour un état locatif de Fr. 674'397.-.

BÂTIMENTS HLM-LUP

Le bâtiment HLM-LUP de la rue Peillonex 35A comporte 14 appartements de 4 à 5 pièces représentant 68 pièces, 1 arcade d'une surface totale de 151 m², un garage souterrain de 13 places de parking, pour un état locatif de Fr. 299'904.-.

Le bâtiment HLM-LUP de l'avenue de Bel Air 61 comporte 14 appartements de 3 à 4 pièces représentant 47 pièces, 1 appartement de secours de 1,5 pièce, un garage souterrain de 12 places de parking, pour un état locatif de Fr. 208'872.-.

FINANCES

Sur le plan financier, l'exercice 2024 s'est clôturé avec un montant de Fr. 1'832'122.- aux charges et de Fr 3'077'106.- aux revenus, dégageant ainsi un excédent de revenus de Fr. 1'244'983.-.

